

Contrat de services Stripe - Suisse

Bienvenue chez Stripe !

Le présent Contrat de services Stripe inclut la présente introduction, les Conditions Générales, les Définitions, les Conditions de Services et les documents et conditions incorporés (le « **Contrat** ») et constitue un accord juridique contraignant entre Stripe Payments Europe, Limited (« **SPEL** ») ; Stripe Payments UK, Ltd (« **Stripe PSP** ») ; et la société ou l'entreprise individuelle pour le compte duquel un compte Stripe est créé (« **vous** », « **votre** » et « **vos** ») pour recevoir certains services de paiement, de données, de technologie et d'analyse, ou d'autres services commerciaux proposés par Stripe et ses Sociétés Affiliées. Stripe PSP est partie au présent Contrat uniquement aux fins (a) de fourniture des Services de Paiement Agréés (tel que l'article 5.3 des Conditions Générales les décrit) ; et (b) d'agir en qualité de Gestionnaire de Moyens de Paiement. Chaque référence dans le présent Contrat à « **Stripe** » désigne SPEL, sauf dans la mesure où la référence se rapporte à la fourniture de Services de Paiement Agréés, auquel cas « **Stripe** » désigne Stripe PSP. Le présent Contrat est de définir les conditions applicables à votre utilisation des Services.

Le présent Contrat prend effet à la date à laquelle vous accédez ou utilisez les Services pour la première fois (la « **Date d'Entrée en Vigueur** ») et se poursuit jusqu'à ce que vous ou Stripe y mettiez fin (cette période étant désignée la « **Durée du Contrat**»). Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent Contrat qui ne sont pas définis directement dans le texte sont définis dans les Définitions.

Comme indiqué à l'article 13 des Conditions Générales, tout litige entre vous et Stripe sera soumis à arbitrage. Veuillez lire la clause applicable en la matière inclus dans le présent Contrat en ce qu'elle affecte vos droits en vertu de ce dernier.

Conditions Générales

Dernière modification : 17 novembre 2022

Vous et Stripe convenez de ce qui suit :

1. Votre Compte Stripe.

1.1 Éligibilité.

Seules les entreprises (en ce compris les entreprises individuelles) et les organisations à but non lucratif situées à Suisse peuvent demander l'ouverture d'un Compte Stripe et utiliser les Services. Stripe et ses Sociétés Affiliées peuvent fournir des Services à vous directement ou à vos Sociétés Affiliées dans d'autres pays ou

régions dans le cadre de contrats distincts. Vous et votre Représentant ne devez pas tenter de créer un Compte Stripe au nom ou au profit d'un utilisateur dont l'utilisation des services Stripe a été suspendue ou résiliée par Stripe, sauf accord contraire de Stripe.

1.2 Représentant de l'entreprise.

Vous et votre Représentant confirmez individuellement à Stripe que (a) votre Représentant est autorisé à fournir des Informations relatives à l'Utilisateur pour votre compte et à vous engager de manière contraignante en vertu du présent Contrat ; et (b) votre Représentant est un mandataire social, directeur ou cadre supérieur ou un employé autrement responsable du contrôle, de la gestion ou de la direction de votre entreprise. Stripe peut demander, à vous ou à votre Représentant, de fournir des informations ou des documents supplémentaires attestant des pouvoirs de votre Représentant.

1.3 Entreprise individuelle

Si vous êtes une entreprise individuelle, vous et votre Représentant confirmez également que votre Représentant est personnellement responsable de votre utilisation des Services et de vos obligations envers les Clients, en ce compris le paiement des sommes que vous devez en vertu du présent Contrat.

1.4 Conditions d'âge.

Si vous êtes une entreprise individuelle, et que vous n'avez pas l'âge requis pour conclure un contrat en votre nom propre (l'âge requis étant généralement mais pas toujours 18 ans), mais que vous avez 13 ans ou plus, votre Représentant doit être votre parent ou tuteur légal. Si vous êtes une personne morale détenue, directement ou indirectement, par une personne physique qui n'a pas l'âge requis pour conclure un contrat pour son propre compte, mais que la personne est âgée de 13 ans ou plus, votre Représentant doit obtenir le consentement de votre conseil d'administration ou d'un mandataire social autorisé. Le conseil d'administration, le mandataire autorisé, le parent ou le tuteur légal est responsable envers Stripe et est légalement lié par le présent Contrat comme s'il avait accepté le présent Contrat lui-même. Vous ne pouvez pas utiliser les Services si vous avez moins de 13 ans.

2. Services et Support

2.1 Services.

Stripe (et ses Sociétés Affiliées, le cas échéant) mettra à votre disposition les Services, y compris ceux décrits dans les Conditions de Services applicables, et, le cas échéant, vous donnera accès à un Tableau de Bord Stripe.

2.2 Conditions de Services ; Ordre de priorité.

Les Conditions de Services contiennent des conditions spécifiques régissant les droits et obligations des parties en lien avec les Services décrits dans lesdites Conditions de Services. S'il n'existe pas de Conditions de Services pour un service Stripe spécifique, alors les présentes Conditions Générales prévaudront. En accédant ou en utilisant un Service, vous acceptez de vous conformer aux Conditions de Services applicables. Si l'une des conditions des présentes Conditions Générales contredit une condition des Conditions de Services ou un ensemble de conditions incorporées par référence dans le présent Contrat, alors, à moins que des conditions assorties d'un niveau de priorité inférieur n'indiquent expressément le contraire, l'ordre de priorité sera le suivant : (a) les Conditions de Services ; (b) les présentes Conditions Générales ; et (c) toutes les conditions incorporées par référence dans le présent Contrat. Votre accès aux Services ou votre utilisation des Services peut également être soumis à des conditions supplémentaires que vous acceptez via le Tableau de Bord Stripe.

2.3 Modifications et Mises à Jour des Services.

Stripe peut modifier les Services et la Technologie Stripe à tout moment, y compris en ajoutant ou supprimant des fonctionnalités ou en imposant des conditions supplémentaires d'utilisation des Services. Stripe vous informera des modifications matérielles défavorables, de la détérioration ou de la suppression de fonctionnalités des Services ou de la Technologie Stripe que vous utilisez. Stripe n'est pas tenue de fournir des Mises à Jour. Toutefois, si Stripe met à disposition une Mise à Jour, vous devez installer intégralement ladite Mise à Jour au plus tard à la date ou dans le délai indiqué dans notification envoyée par Stripe ; ou, à défaut de date ou de délai indiqué dans la notification, au plus tard 30 jours après la date de notification.

2.4 Sous-traitance.

Stripe peut sous-traiter à des tiers les obligations lui incombant en vertu du présent Contrat.

2.5 Restrictions relatives aux Services.

Vous ne pouvez utiliser les Services qu'à des fins professionnelles. Vous ne pouvez et ne pouvez autoriser ou permettre à un tiers de faire ce qui suit :

- (a) utiliser les Services à des fins personnelles, familiales ou domestiques ;
- (b) agir en tant qu'intermédiaire pour la fourniture des Services sans avoir une valeur ajoutée pour les Clients ;
- (c) contourner l'une des limitations techniques des Services ou activer une fonctionnalité désactivée ou interdite, ou accéder ou tenter d'accéder à des systèmes, programmes, données ou services de Stripe non publics ;
- (d) se livrer ou tenter de se livrer à des actes d'ingénierie inversée des Services ou de la Technologie Stripe

(e) sauf dans la mesure où la Loi l'autorise, utiliser les Services pour se livrer à toute activité illégale, frauduleuse, trompeuse ou nuisible ;

(f) accomplir ou tenter d'accomplir tout acte qui interfère avec le fonctionnement normal des Services ou affecte l'utilisation des services de Stripe par d'autres utilisateurs de Stripe ; ou

(g) copier, reproduire, publier de nouveau, télécharger, afficher, transmettre, revendre ou distribuer de quelque manière que ce soit, toute partie des Services, de la Documentation ou du Site Internet de Stripe, sauf dans les cas autorisés par la Loi.

2.6 Services Bêta.

(a) *Classification.* Stripe peut qualifier certains services de Stripe ou la Technologie Stripe, y compris une version ou une fonctionnalité particulière, de services ou de technologies Bêta. Un service de Stripe peut être généralement disponible dans certaines conditions (par exemple, dans certains pays ou régions) tout en étant encore classé comme un service Bêta dans d'autres circonstances.

(b) *Nature des services Bêta.* Compte tenu de leur nature, les Services Bêta peuvent être incomplets en terme de fonctionnalités ou contenir des bugs. Stripe peut dans certains cas fournir une description des limites d'un Service Bêta ; toutefois, vous vous fiez à l'exactitude ou à l'exhaustivité d'une telle description à vos propres risques. Vous ne sauriez utiliser les Services Bêta dans un environnement de production à moins que vous compreniez et acceptez les limites et défauts potentiels que les Services Bêta sont susceptibles de présenter.

(c) *Commentaires.* Sauf si Stripe en convient autrement par écrit, votre utilisation des Services Bêta est confidentielle. Vous devez fournir en temps utile un Commentaire concernant les Services Bêta en cas de demandes en ce sens adressées par Stripe.

(d) *Disponibilité pendant la Période Bêta.* Stripe peut suspendre ou mettre fin à votre accès à tout Service Bêta à tout moment.

2.7 Support.

Stripe vous fournira un service de support pour résoudre les problèmes généraux relatifs à votre Compte Stripe et à votre utilisation des Services par le biais des ressources et de la documentation que Stripe met à disposition via le Site Web Stripe et la Documentation. Le service de support de Stripe est également disponible en contactant Stripe à nous contacter. Stripe n'est pas tenue de fournir un support aux Clients.

2.8 Services Tiers.

Stripe peut faire référence, promouvoir (y compris sur le Site Web Stripe) ou vous permettre d'accéder à des Services Tiers. Ces Services Tiers sont fournis uniquement à votre convenance et Stripe n'adopte, ne cautionne ni ne vous

recommande aucun Service Tiers. **Vous accéderez et utiliserez tout Service Tiers à vos propres risques et Stripe décline toute responsabilité quant à votre utilisation de tout Service Tiers. Les Services Tiers ne sont pas des Services et ne sont pas régis par le présent Contrat ou la Politique de Confidentialité de Stripe. Votre utilisation d'un Service Tiers, vers lequel vous avez été orienté depuis un lien publié sur le Site Web Stripe, est soumise aux conditions d'utilisation et aux politiques de confidentialité applicable à ce Service Tiers (le cas échéant).**

3. Informations ; Votre entreprise.

3.1 Informations relatives à l'Utilisateur.

À la demande de Stripe, vous devez fournir les Informations relatives à l'Utilisateur à Stripe dans un format qui convient à Stripe. Il vous incombe de maintenir à jour les Informations relatives à l'Utilisateur sur votre Compte Stripe. Il vous incombe de mettre sans délai à jour votre Compte Stripe en fonction de tout changement qui vous affecte, affecte la nature de vos activités commerciales, votre Représentant, vos bénéficiaires, vos mandants ou toute autre information pertinente. Il vous incombe d'informer Stripe sans délai, et de fournir à Stripe les Informations relatives à l'Utilisateur mises à jour, si (a) vous faites l'objet ou prévoyez de faire l'objet d'un Changement de contrôle ; (b) vous êtes exposé ou prévoyez d'être exposé à un changement important au sein de votre entreprise ou concernant votre situation financière, en compris si vous êtes visé ou êtes susceptible d'être visé par une Procédure Collective ; (c) le statut réglementaire de l'entreprise pour laquelle vous utilisez les Services change, y compris si elle est visée ou cesse d'être visée par une mesure de surveillance réglementaire ; ou (d) une Autorité Publique vous a informé que vous ou votre entreprise êtes visé par une mesure d'enquête.

3.2 Informations collectées par Stripe.

Vous autorisez Stripe à collecter des informations vous concernant et concernant votre entreprise auprès des prestataires de services de Stripe et d'autres tiers, y compris les agences de notation, les partenaires bancaires et les bureaux d'information, et vous autorisez ces tiers à compiler et à fournir de telles informations à Stripe. Ces informations peuvent inclure votre nom, votre adresse, vos antécédents de crédit, vos relations bancaires et vos antécédents financiers.

4. Prix des Services ; Taxes.

4.1 Prix des Services.

Les Prix sont précisés sur la Page des Prix de Stripe, à moins que vous et Stripe n'en conveniez autrement par écrit. Stripe est susceptible de réviser ses Prix à tout moment. Si Stripe révisé les Prix pour un Service que vous utilisez actuellement,

Stripe vous en informera au moins 30 jours (ou une période plus longue si la Loi l'exige) avant que les Prix révisés ne vous soient applicables.

4.2 Recouvrement du Prix et des autres montants.

Vous devez payer, ou vous assurer que Stripe est en mesure de percevoir, les Prix et les autres montants dont vous êtes redevable en vertu du présent Contrat, à leur échéance. Stripe peut déduire, recouvrer ou compenser les Prix et autres montants dont vous êtes redevable en vertu du présent Contrat, ou en vertu de tout autre accord que vous avez conclu avec Stripe ou l'une de ses Sociétés Affiliées, sur le solde de votre Compte Stripe, ou vous facturer ces montants. Si vous ne payez pas les montants facturés à échéance, si le solde de votre Compte Stripe est négatif ou ne contient pas de fonds suffisants pour payer les montants dont vous êtes redevable en vertu du présent Contrat, ou en vertu de tout autre accord conclu avec Stripe ou l'une de ses Sociétés Affiliées, ou si Stripe n'est pas en mesure de recouvrer les montants dus depuis le solde de votre Compte Stripe, Stripe peut, dans la mesure où la Loi le permet, déduire, recouvrer ou compenser ces montants depuis : (a) pour autant qu'elle existe et si applicable, chaque Réserve ; (b) les fonds payables par Stripe ou sa Société Affiliée à vous ou à votre Société Affiliée ; (c) pour autant qu'elle existe, chaque Réserve d'une Société Affiliée Utilisateur; (d) tout Compte Bancaire Utilisateur ; et (e) le solde de chaque Compte Stripe que Stripe considère, agissant raisonnablement, associé à vous ou à votre Société Affiliée. Si la devise du montant déduit est différente de la devise du montant dont vous êtes redevable, Stripe peut déduire, recouvrer ou compenser un montant égal au montant dû (en appliquant le taux de conversion de Stripe) ainsi que les frais encourus par Stripe pour effectuer la conversion.

4.3 Autorisation de débit.

Sans limiter l'article 4.2 des présentes Conditions Générales, vous autorisez Stripe à débiter chaque Compte Bancaire Utilisateur sans notification distincte, et conformément à l'Autorisation de débit du Compte Bancaire Utilisateur applicable, à percevoir les montants dont vous êtes redevable en vertu du présent Contrat. Si Stripe n'est pas en mesure de recouvrer ces montants en débitant un Compte Bancaire Utilisateur, alors vous accordez immédiatement à Stripe une nouvelle autorisation de débiter chaque Compte Bancaire Utilisateur sans préavis et conformément à l'Autorisation de débit du Compte Bancaire Utilisateur applicable. Stripe peut se prévaloir de cette autorisation pour faire une ou plusieurs tentatives de recouvrement de tout ou partie des sommes dues. Votre autorisation en vertu du présent article 4.3 demeurera en vigueur et produira ses pleins effets jusqu'à ce que (a) tous vos Comptes Stripe soient clôturés ; ou (b) tous les frais et autres montants dont vous êtes redevable en vertu du présent Contrat soient payés, la date survenant en dernier étant retenue. Si les règles d'autorisation des systèmes de débit applicables vous permettent de révoquer votre autorisation de débit, alors dans la mesure où la Loi le permet, vous renoncez à ce droit.

4.4 Taxes.

Les Prix de Stripe sont exprimés hors Taxes, sauf indication contraire sur la Page des Prix de Stripe. Vous assumez l'entière responsabilité de :

(a) déterminer quels Taxes ou frais s'appliquent, le cas échéant, à la vente de vos produits et services, à l'acceptation de dons ou aux paiements que vous effectuez ou recevez dans le cadre de votre utilisation des Services ; et

(b) l'appréciation, la perception, la déclaration et le versement des Taxes pour votre entreprise. Si Stripe est tenue de prélever des Taxes, Stripe peut déduire ces Taxes des montants qui vous sont autrement dus et payer ces Taxes à l'autorité fiscale compétente. Si vous êtes dispensé de payer, ou êtes autrement éligible à payer ces Taxes selon un taux réduit, vous pouvez fournir à Stripe un certificat original satisfaisant aux exigences légales applicables attestant de l'exonération de l'impôt dont vous vous prévaluez ou de votre éligibilité au taux réduit, auquel cas Stripe ne déduira pas les Taxes visées dans le certificat. Il vous incombe de fournir des informations exactes concernant votre situation fiscale à la demande raisonnable de Stripe, et devez informer Stripe dans les meilleurs délais si toute information que Stripe préremplit est inexacte ou incomplète. Stripe est susceptible d'envoyer des documents à vous et aux autorités fiscales concernant les transactions traitées dans le cadre des Services. En particulier, la Loi peut exiger de Stripe qu'elle dépose des déclarations d'information périodiques auprès des autorités fiscales relatives à votre utilisation des Services. Stripe est susceptible de vous envoyer des informations fiscales par voie électronique.

5. Comptes Bancaires Utilisateur ; Fonds.

5.1 Comptes Bancaires Utilisateur ; Interdiction des attributions et cessions.

Vous devez désigner au moins un Compte Bancaire Utilisateur dans le cadre des Services. Stripe est susceptible de débiter et créditer un Compte Bancaire Utilisateur tel que décrit dans le présent Contrat. Vous ne sauriez attribuer ou céder à un tiers un quelconque privilège ou intérêt sur les fonds qui pourraient vous être dus en vertu du présent Contrat jusqu'à ce que les fonds soient déposés sur un Compte Bancaire Utilisateur.

5.2 Investissement des fonds.

Dans la mesure où la Loi et les Conditions des Services Financiers applicables le permettent, Stripe peut investir les fonds qu'elle détient dans des investissements liquides. Stripe est propriétaire des bénéfices générés par ces investissements. Vous cédez irrévocablement à Stripe tous les droits que vous détenez (le cas échéant) sur les bénéfices générés par ces investissements.

5.3 Services de Paiement Agréés

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a agréé Stripe PSP en tant qu'établissement de monnaie électronique sous le numéro de référence 900461.

Stripe PSP ne propose aucune forme de compte de dépôt ou d'épargne. Stripe PSP ne fait pas partie du Mécanisme d'indemnisation en matière de services financiers ou du Mécanisme de garantie des dépôts. Dans la mesure où les Services sont des Services de Paiement Agréés, Stripe PSP est le seul fournisseur de ces Services . En tant que fournisseur de Services de Paiement Agréés, Stripe PSP sera la seule entité responsable à votre égard du recouvrement des produits du paiement issus de Transactions pour votre compte, du séquestre de ces produits et du règlement de ces produits vers votre Compte Bancaire Utilisateur ou autrement selon vos instructions. Stripe n'est pas une banque et n'accepte pas les dépôts.

5.4 Services de Monnaie Electronique ; Utilisation d'un Prestataire de Services de Paiement Tiers.

(a) *Services de Monnaie Electronique.* En fonction de votre localisation et, le cas échéant, de la localisation de vos Comptes Connectés, Stripe peut vous proposer des Services de Monnaie Electronique. Les conditions du présent article 5.4 ne s'appliquent que si Stripe vous fournit des Services de Monnaie Electronique. Vous pouvez utiliser les Services Stripe pour acheter de la Monnaie Electronique auprès de Stripe, pour envoyer et recevoir de la Monnaie Electronique, et, le cas échéant, pour transférer de la Monnaie Electronique sur les Comptes Connectés. Vous ne recevrez aucun revenu de la Monnaie Electronique que Stripe émet ou détient. Si Stripe détient de la Monnaie Electronique pour vous, Stripe séquestrera cette Monnaie Electronique conformément à la Loi. Vous pouvez utiliser la Technologie Stripe pour racheter la Monnaie Electronique que Stripe détient pour vous contre sa valeur nominale, et Stripe versera les fonds sur le Compte Bancaire Utilisateur conformément au Calendrier de Paiement.

(b) *Recours à un Prestataire de Services de Paiement Tiers (PSPT).* Si Stripe vous fournit un Compte de Paiement, vous pouvez permettre à un PSPT d'accéder aux informations concernant ce Compte de Paiement ou d'effectuer des paiements à partir du Compte de Paiement conformément à la Loi. Vous devez vous assurer que chaque PSPT que vous utilisez (le cas échéant) est autorisé ou enregistré auprès de l'Autorité Publique compétente. Nonobstant toute stipulation contraire du présent Contrat, entre les parties, vous êtes responsable des actes et omissions du PSPT. Si nécessaire pour permettre au PSPT d'accéder à votre Compte de Paiement, vous pouvez fournir les identifiants de votre Compte Stripe au PSPT. Stripe peut refuser d'autoriser tout PSPT à accéder aux informations relatives à votre Compte de Paiement si Stripe estime raisonnablement que les actions du PSPT ne sont pas autorisées, sont frauduleuse ou illégale. Sauf si la Loi interdit une telle notification, Stripe vous informera d'une telle mesure. Vous devez informer Stripe immédiatement si vous pensez qu'un paiement effectué par l'intermédiaire d'un PSPT était non autorisé ou incorrect.

6. Résiliation ; Suspension ; Survivance.

6.1 Résiliation.

(a) *Résiliation par vous.* Vous pouvez résilier le présent Contrat à tout moment en clôturant votre Compte Stripe. Pour ce faire, vous devez ouvrir l'onglet Informations sur le compte dans les paramètres de votre compte, sélectionner « fermer mon compte » et cesser d'utiliser les Services. Si, après la résiliation, vous utilisez de nouveau les Services, le présent Contrat s'appliquera à compter d'une Date d'Entrée en Vigueur qui est la date à laquelle vous utilisez à nouveau les Services pour la première fois.

(b) *Résiliation par Stripe.* Stripe peut résilier le présent Contrat (ou toute partie) ou fermer votre Compte Stripe à tout moment pour quelque raison que ce soit ou sans motif (en ce compris si un événement énuméré aux articles 6.2(a)-(i) des présentes Conditions Générales se produit), par notification. En outre, Stripe peut résilier le présent Contrat (ou toute partie concernée) pour manquement si Stripe exerce son droit de suspendre les Services (y compris en vertu de l'article 6.2 des présentes Conditions Générales) et ne rétablit pas les Services suspendus dans un délai de 30 jours.

(c) *Résiliation pour manquement grave.* Une partie peut résilier le présent Contrat immédiatement moyennant un préavis adressé aux autres parties si l'une quelconque des autres parties commet un manquement grave du présent Contrat et, si elle peut y remédier, si elle ne remédie pas audit manquement dans les 10 jours suivant la réception de la notification de mise en demeure précisant le manquement. Si le manquement affecte uniquement certains Services, la partie non défaillante ayant envoyé la notification de mise en demeure peut choisir de résilier uniquement les Services concernés.

(d) *Effet sur les autres accords.* Sauf indication contraire, la résiliation du présent Contrat n'affectera les autres accords conclus entre les parties ou leurs Sociétés Affiliées.

6.2 Suspension.

Stripe peut suspendre immédiatement la fourniture de tout ou partie des Services, ainsi que votre accès à la Technologie Stripe, si :

(a) Stripe estime qu'une telle fourniture viole toute Loi, Conditions des Services Financiers ou exigence d'une Autorité Publique ;

(b) une Autorité Publique ou un Partenaire Financier exige ou ordonne à Stripe de le faire ;

(c) vous ne mettez pas à jour en temps utile votre installation des Services ou de la Technologie Stripe en déployant la dernière version opérationnelle que Stripe recommande ou exige ;

(d) vous ne répondez pas en temps utile à une demande d'Informations relative à l'Utilisateur adressée par Stripe ou ne fournissez pas à Stripe suffisamment de temps pour vérifier et traiter les Informations relative à l'Utilisateur mises à jour ;

(e) vous manquez à vos obligations au titre du présent Contrat ou tout autre contrat conclu entre les parties;

(f) vous violez les Conditions des Services Financiers ;

(g) vous êtes visé par une Procédure Collective ;

(h) Stripe estime que vous vous livrez à une activité professionnelle, commerciale ou une autre activité qui présente un risque inacceptable pour Stripe ; ou

(i) Stripe estime que votre utilisation des Services (i) nuit ou pourrait nuire à Stripe ou à tout tiers ; (ii) présente un niveau inacceptable de risque de crédit ; (iii) augmente, ou est susceptible d'augmenter, le taux de fraude que Stripe observe ; (iv) dégrade, ou est susceptible de dégrader, la sécurité, la stabilité ou la fiabilité des Services Stripe, la Technologie Stripe ou tout système de tiers (par ex. votre participation à une attaque par déni de service distribué) ; (v) permet ou facilite, ou peut permettre ou faciliter, des transactions illégales ou interdites ; ou (vi) est ou pourrait être illégale.

6.3 Survivance.

Les stipulations suivantes demeureront en vigueur après la résiliation du présent Contrat :

(a) les stipulations qui, compte tenu de leur nature, sont censées s'appliquer après la résiliation (en ce compris les articles 4, 7.2, 9.4, 11, 12 et 13 des présentes Conditions Générales) ; et

(b) les stipulations qui répartissent les risques, ou limitent ou excluent la responsabilité d'une partie, dans la mesure nécessaire pour s'assurer que la responsabilité potentielle d'une partie au titre des actes et omissions survenus pendant la Durée du Contrat demeure inchangée après la résiliation du présent Contrat.

7. Droits d'utilisation.

7.1 Utilisation des Services.

Sous réserve des conditions du présent Contrat, Stripe vous accorde une licence mondiale, gratuite, non exclusive, non-transférable et ne pouvant être concédée en vertu d'une sous-licence, pendant la Durée du Contrat vous permettant d'accéder à la Documentation, et d'accéder à la Technologie Stripe et d'accéder à celle-ci, pour autant que votre accès et votre utilisation soit (a) limité à ce qui est nécessaire pour utiliser les Services ; (b) uniquement à des fins commerciales ; et (c) conformément au présent Contrat et à la Documentation.

7.2 Retours d'information (feedback).

Pendant la Durée du Contrat, vous et vos Sociétés Affiliées êtes susceptibles de fournir des retours d'information (feedback) à Stripe ou à ses Sociétés Affiliées. Vous accordez, en votre nom et au nom de vos Sociétés Affiliées, à Stripe et à ses Sociétés Affiliées une licence perpétuelle, mondiale, non exclusive, irrévocable et gratuite leur permettant d'exploiter ces retours d'information à quelque fin que ce soit, y compris le développement, l'amélioration, la fabrication, la promotion, la vente et la maintenance des Services Stripe. Tous les retours d'information constituent des informations confidentielles de Stripe.

7.3 Utilisation des Marques.

Sous réserve des conditions du présent Contrat, SPEL vous concède et à vos Sociétés Affiliées ainsi que vous concédez à SPEL et ses Sociétés Affiliées une licence gratuite, mondiale, non exclusive, non-transférable, qui ne saurait être concédée en vertu d'une sous-licence, et ce pendant la Durée du Contrat, d'utiliser les Marques de la partie concédante ou de ses Sociétés Affiliées uniquement afin d'identifier Stripe en tant que votre prestataire de services. Par conséquent, Stripe et ses Sociétés Affiliées peuvent utiliser ces Marques :

- (a) sur les pages web et applications de Stripe qui identifient les clients de Stripe ;
- (b) dans les documents de vente/marketing et les communications de Stripe ; et
- (c) dans le cadre d'activités promotionnelles dont les parties conviennent par écrit.

Lorsque vous utilisez les Marques de Stripe ou de ses Sociétés Affiliées, il vous incombe de vous conformer aux Conditions d'utilisation des Marques de Stripe et à toutes les conditions d'utilisation et lignes directrices supplémentaires que Stripe vous communique par écrit (le cas échéant). Toute sur valeur (goodwill) générée par l'utilisation des Marques s'appliquera au seul bénéficiaire du propriétaire de la Marque.

7.4 Absence de développement conjoint ; réserve des droits.

Tout développement conjoint entre les parties nécessitera et fera l'objet d'un accord distinct entre les parties. Aucune stipulation du présent Contrat ne cède ou ne transfère la propriété d'un quelconque Droit de Propriété Intellectuelle à tout autre partie. Tous les droits (y compris les Droits de Propriété Intellectuelle) non expressément accordés dans le présent Contrat demeurent la propriété de chacune des parties.

8. Confidentialité et utilisation des données.

8.1 Politiques de confidentialité.

Chaque partie mettra à disposition une Politique de Confidentialité conforme à la Loi. La Politique de Confidentialité de Stripe explique comment et pour quelles finalités

Stripe collecte, utilise, conserve, divulgue et protège les Données à Caractère Personnel que vous fournissez à Stripe.

8.2 Données à Caractère Personnel.

Lorsque vous fournissez des Données à Caractère Personnel à Stripe, ou si vous autorisez Stripe à collecter des Données à Caractère Personnel, vous devez fournir toutes les notifications nécessaires et obtenir tous les droits et consentements nécessaires des personnes concernées (y compris vos Clients) suffisantes pour permettre à Stripe de collecter, utiliser, conserver et divulguer légalement lesdites Données à Caractère Personnel de la manière décrite par le présent Contrat et la Politique de Confidentialité de Stripe. Stripe ne vendra ni ne louera les Données à Caractère Personnel que vous avez communiquées à Stripe à aucun tiers conformément à la Politique de Confidentialité Stripe.

8.3 Données Protégées.

Dans la mesure où la Loi le permet, Stripe utilisera les Données Protégées pour (a) sécuriser, fournir, donner accès à et mettre à jour les Services Stripe ; (b) s'acquitter des obligations lui incombant en vertu de la Loi, et se conformer aux exigences et demandes des Partenaires Financiers et des Autorités Publiques ; et (c) prévenir et atténuer la fraude, les pertes financières et autres préjudices. Stripe n'est pas tenue de conserver les Données Protégées après la Durée du Contrat, sauf si (w) cela est requis par la Loi ; (x) cela est requis pour que Stripe puisse s'acquitter des obligations lui incombant après la résiliation ; (y) le présent Contrat contient des mentions contraires ; ou (z) les parties en conviennent autrement par écrit. Il vous incombe de prendre connaissance et de vous conformer à la Loi régissant l'utilisation, le stockage et la divulgation par vous des Données Protégées.

8.4 Données Stripe.

Vous ne pouvez utiliser les Données Stripe que si le présent Contrat et d'autres accords conclus entre Stripe et vous (ou vos Sociétés Affiliées) le permettent.

8.5 Contrat de Sous-Traitance de Données.

Le Contrat de Sous-Traitance de Données y compris les Mécanismes de Transfert de Données Approuvés (tels que définis dans le Contrat de Sous-Traitance de Données), qui s'applique à votre utilisation des Services et au transfert de Données à Caractère Personnel, est intégré au présent Contrat par référence. Chaque partie se conformera aux stipulations du Contrat de Sous-Traitance de Données et formera ses employés à la Loi sur la Protection des Données.

8.6 Utilisation des indices de fraude.

Si Stripe vous fournit des informations selon lesquelles il est possible ou probable qu'une transaction frauduleuse ait été conclue ou qu'une personne ne peut être vérifiée, Stripe peut intégrer vos actes et omissions ultérieurs dans le modèle de

fraude et de vérification de Stripe, dans le but d'identifier une fraude future. Veuillez consulter le Centre de protection de la vie privée de Stripe pour en savoir plus sur la collecte par Stripe de données sur les clients finaux à cette fin et pour obtenir des orientations sur comment en informer vos clients.

9. Sécurité des données.

9.1 Contrôles.

Chaque partie mettra en place des contrôles administratifs, techniques et physiques commercialement raisonnables pour protéger les données en sa possession ou sous son contrôle contre tout accès non autorisé, perte accidentelle et modification non autorisée. Vous êtes responsable de la mise en œuvre de contrôles administratifs, techniques et physiques appropriés dans le cadre de votre activité.

9.2 PCI-DSS.

Stripe mettra en place des efforts raisonnables pour fournir les Services d'une manière conforme aux exigences PCI-DSS qui s'appliquent à Stripe.

9.3 Informations de connexion au Compte Stripe.

Il vous incombe de vous protéger contre toute compromission des Identifiants et de vous assurer que votre Compte Stripe n'est pas utilisé ou modifié par quiconque autre que vous et vos représentants. En cas de compromission des Identifiants, vous devez en informer et coopérer sans délai avec Stripe, notamment en fournissant les informations demandées par Stripe. Tout acte ou omission de la part de Stripe n'attenuera pas votre responsabilité en matière de compromission des Identifiants.

9.4 Violation de Données.

Il vous incombe d'informer sans délai Stripe si vous avez connaissance d'une acquisition, d'une modification, d'une divulgation, d'un accès ou d'une perte non autorisée de Données à Caractère Personnel survenu sur vos systèmes.

9.5 Droits d'audit.

Si Stripe estime que des données ont été compromises sur vos systèmes, votre site Web ou votre application, Stripe est susceptible de vous demander d'autoriser un auditeur tiers agréé de Stripe à auditer la sécurité de vos systèmes et installations. Vous coopérerez entièrement afin de répondre aux demandes d'information ou d'assistance de l'auditeur. Dans le cadre des rapports entre les parties, vous êtes redevable de tous les coûts et dépenses associés à de tels audits. Stripe peut communiquer tout rapport établi par l'auditeur aux Partenaires de Services Financiers.

10. Déclarations et garanties.

10.1 Déclarations et garanties.

Vous déclarez à la Date d'Entrée en Vigueur, et garantissez à tout moment pendant la Durée du Contrat, que :

- (a) vous avez le droit, le pouvoir et la capacité de conclure et d'exécuter le présent Contrat ;
- (b) vous êtes une entreprise (qui peut être une entreprise individuelle) ou une organisation à but non lucratif située à Suisse et êtes éligible à demander l'ouverture d'un compte Stripe et à utiliser les Services ;
- (c) vous disposez de tous les droits, consentements, licences et approbations nécessaires à l'exploitation de votre entreprise et vous permettant d'accéder aux Services et à les utiliser conformément au présent Contrat et à la Loi ;
- (d) vos employés, sous-traitants et mandataires agissent conformément au présent Contrat;
- (e) votre utilisation des Services ne viole ni n'enfreint aucun droit de tiers, en ce compris les Droits de Propriété Intellectuelle, et vous avez obtenu, le cas échéant, tous les droits et autorisations nécessaires à votre utilisation de Contenu dans le cadre des Services ;
- (f) vous êtes autorisé à procéder à des règlements et débits sur les Comptes Bancaires Utilisateur ;
- (g) vous respectez la Loi dans le cadre de votre activité professionnelle, votre utilisation des Services et de la Technologie Stripe, et de l'exécution des obligations vous incombant en vertu du présent Contrat;
- (h) vous vous conformez à la Documentation ;
- (i) vous respectez les Conditions des Services Financiers, et ne vous livrez pas à une activité qui, selon un Partenaire Financier, nuit à sa marque ;
- (j) vous n'utilisez pas les Services pour mener une Entreprise Proscrite, faire affaire avec une Entreprise Proscrite, ou permettre à toute personne physique ou morale (y compris vous) de tirer profit d'une Entreprise Proscrite;
- (k) vous êtes le titulaire désigné de chaque Compte Bancaire Utilisateur, et chaque Compte Bancaire Utilisateur est situé dans un pays approuvé par Stripe dans lesquels les Comptes Stripe peuvent être ouverts, tel que décrit dans la Documentation ; et

(l) toutes les informations que vous fournissez à Stripe, y compris les Informations relatives à l'Utilisateur, sont exactes et exhaustives.

10.2 Champ d'application.

Sauf stipulation contraire du présent Contrat, les déclarations et garanties énoncées aux articles 10.1 et 15.9 des présentes Conditions Générales s'appliquent de manière générale aux actes que vous exécutez en vertu du présent Contrat. Les déclarations et garanties supplémentaires qui ne s'appliquent qu'à un Service spécifique peuvent être incluses dans les Conditions de Services.

11. Indemnisation.

11.1 Violation de la Propriété Intellectuelle de Stripe.

(a) *Défense et indemnisation.* Stripe vous défendra contre toute Action fondée sur la Propriété Intellectuelle et vous indemniserà contre toute Perte survenue suite à l'Action en Contrefaçon.

(b) *Limitations.* Les obligations incombant à Stripe en vertu du présent article 11.1 ne s'appliquent pas si les allégations ne précisent pas que la Technologie Stripe, les Services ou la Marque Stripe ou de sa Société Affiliée constituent le fondement de l'Action en Contrefaçon, ou pour autant que l'Action Contrefaçon ou les Dommages Accordés dans l'Action en Contrefaçon résultent :

(i) de l'utilisation de la Technologie Stripe ou des Services en combinaison avec des logiciels, matériels, données ou processus non fournis par Stripe ;

(ii) de l'omission de mettre en œuvre, de maintenir et d'utiliser la Technologie Stripe ou les Services conformément à la Documentation et au présent Contrat ;

(iii) de la violation par vous du présent Contrat ; ou

(iv) d'un acte de négligence, d'un acte de fraude ou d'une faute intentionnelle commis par vous.

(c) *Processus.* Il vous incombe d'informer Stripe sans délai de l'Action en Contrefaçon au titre de laquelle vous demandez une indemnisation ; toutefois, tout retard ou défaut de notification ne libérera pas Stripe des obligations lui incombant en vertu du présent article 11, sauf si Stripe a été lésée par ce retard ou cette omission. Vous devez fournir à Stripe le contrôle et l'autorité exclusifs pour se défendre et régler l'Action en Contrefaçon, mais (i) vous pouvez participer à la défense et au règlement de l'Action en Contrefaçon avec un avocat de votre choix, à vos propres frais ; et (ii) Stripe ne conclura aucun règlement qui vous impose une quelconque obligation (autre que le paiement de sommes d'argent, que Stripe réglera) sans votre consentement. Vous devez raisonnablement aider Stripe à se défendre contre l'Action en Contrefaçon.

(d) *Autres actions de Stripe.* Stripe peut, à sa discrétion et sans frais supplémentaires pour vous :

(i) modifier la Technologie Stripe ou les Services de sorte qu'ils ne soient plus réputés violer ou détourner les Droits de Propriété Intellectuelle d'un tiers ;

(ii) remplacer la Technologie Stripe ou les Services concernés par une solution alternative ne violant pas les Droits de Propriété Intellectuelle d'un tiers ;

(iii) obtenir une licence vous permettant de continuer à utiliser la Technologie Stripe, les Services ou la Marque concernés ; ou

(iv) mettre fin à votre utilisation de la Technologie Stripe, des Services ou de la Marque concernés moyennant un préavis de 30 jours.

(e) *Recours exclusif.* Le présent article 11.1 énonce l'entière responsabilité de Stripe, ainsi que vos droits et recours exclusifs, en cas de violation par la Technologie Stripe, les Services ou les Marques de Stripe ou de sa Société Affiliée, y compris toute Action en Contrefaçon.

11.2 Indemnisation de l'Utilisateur.

(a) *Garantie.* Vous garantirez les Parties Stripe contre toute Action formulée contre l'une quelconque des Parties Stripe dans la mesure où celle-ci découlerait de ou se rapporterait à :

(i) la violation par vous de l'une de vos déclarations, garanties ou obligations en vertu du présent Contrat ;

(ii) votre utilisation des Services, y compris l'utilisation des Données à Caractère Personnel ;

(iii) une allégation selon laquelle l'une des Marques que vous concédez sous licence à Stripe, ou votre Contenu, viole ou contrevienne aux droits, y compris les Droits de Propriété Intellectuelle, du tiers ayant introduit l'Action ; ou

(iv) la négligence, la faute intentionnelle ou la fraude d'une Partie Utilisateur.

(b) *Indemnisation.* Vous indemnisez les Parties Stripe contre tous les Dommages Supportés par Stripe découlant des Actions décrites au présent article 11.2 ou s'y rapportant.

12. Clause d'exclusion de responsabilité et limitations de responsabilité.

La clause d'exclusion de responsabilité et les limitations de responsabilité suivantes s'appliqueront nonobstant l'échec de l'objectif essentiel poursuivi par tout recours limité.

12.1 Cause d'exclusion de responsabilité.

Stripe fournit les Services et la Technologie Stripe « TELS QUELS » et « TELS QUE DISPONIBLES ». Sauf stipulation expresse constituant une « garantie » dans le présent Contrat, et dans toute la mesure permise par la Loi, Stripe ne formule aucune, et décline expressément toutes les garanties expresses et implicites et les garanties légales au titre des actes qu'elle exécute en vertu du présent Contrat, des Services, des Partenaires Financiers, de la Technologie Stripe, des Données Stripe et de la Documentation, y compris en ce qui concerne la disponibilité, les garanties tacites d'adéquation à un usage particulier, de qualité marchande et d'absence de contrefaçon, ainsi que les garanties implicites découlant des pratiques en matière de transactions, d'exécution ou de tout usage commercial. Les Parties Stripe déclinent toute responsabilité au titre des pertes, dommages ou coûts auxquels vous ou d'autres personnes pourriez être exposés à la suite des actes de piratage, de falsification ou de tout autre accès ou utilisation non autorisé des Services, de votre Compte Stripe ou des Données Protégées, ou de l'omission par vous d'utiliser ou de mettre en œuvre des mesures anti-fraude ou de sécurité des données. En outre, les Parties Stripe déclinent toute responsabilité au titre des pertes, dommages ou coûts auxquels vous ou d'autres personnes pourriez être exposés à la suite ou en relation avec (a) votre accès aux Services ou de leur utilisation d'une manière incompatible avec le présent Contrat ou la Documentation ; (b) l'accès non autorisé aux serveurs ou à l'infrastructure, ou aux Données Stripe ou aux Données Protégées ; (c) les interruptions ou arrêts du Service ; (d) les bugs, virus ou autres codes nuisibles qui peuvent être transmis au Service ou via celui-ci (e) des erreurs, inexactitudes, omissions ou pertes dans ou vers des Données Protégées ou des Données Stripe ; (f) le Contenu ; ou (g) un comportement diffamatoire, offensant, frauduleux ou illégal de votre ou de la part d'une autre partie.

12.2 LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.

(a) *Dommages indirects.* Dans toute la mesure permise par la Loi, les Parties Stripe ne seront pas responsables envers vous ou vos Sociétés Affiliées en relation avec le présent Contrat ou les Services pendant et après la Durée du Contrat (que ce soit sur le fondement d'un contrat, d'une négligence, d'une responsabilité sans faute ou délictuelle ou d'autres recours fondés sur la loi ou l'équité) au titre de tout manque à gagner, préjudice corporel, dommage matériel, perte de données, interruption d'activité, dommages indirects, accessoires, consécutifs, exemplaires, spéciaux, réparatoires ou punitifs, même si ces pertes, dommages ou coûts sont prévisibles, peu importe que vous ou les Parties Stripe aient été informés de leur éventualité.

(b) *Dommages généraux.* Dans toute la mesure permise par la Loi, les Parties Stripe ne seront pas responsables envers vous ou vos Sociétés Affiliées au titre du présent Contrat ou des Services pendant et après la Durée du Contrat (que ce soit sur le fondement d'un contrat, d'une négligence, d'une

responsabilité sans faute ou délictuelle ou d'autres recours fondés sur la loi ou l'équité) au titre de toutes les pertes, des dommages ou des coûts excédant au total (i) le montant total du Prix que vous avez payés à Stripe (à l'exclusion de tous les frais de transfert prélevés par les Partenaires Financiers) au cours de la période de 3 mois précédant immédiatement l'événement pour lequel est engagé la responsabilité ; et (ii) 500 USD.

13. Règlement des litiges ; Convention d'arbitrage.

13.1 Loi applicable.

La loi irlandaise est applicable à ce Contrat, sans égard aux principes de confits de lois.

13.2 Arbitrage exécutoire.

(a) Sous réserve de l'article 13.6 de ces Conditions Générales, tous les litiges, actions et contentieux, qu'ils soient tirés d'événements passés, présents ou futurs, découlant de ou liés à des actions fondées sur la loi ou les règles de common law, à la violation, à la résiliation, à l'application, à l'interprétation ou à la validité de toute stipulation du présent Contrat, et consistant à établir l'étendue ou l'applicabilité de votre consentement à recourir concernant tout litige, action ou contentieux découlant du présent Contrat, seront tranchés dans le cadre d'un arbitrage qui liera les Parties en vertu du Règlement de la CCI, par un arbitre unique nommé conformément au Règlement de la CCI. L'arbitre peut être de la même nationalité que l'une quelconque des parties, et devra être membre du Law Society of Ireland ou du Barreau d'Irlande, sauf si les parties s'accordent autrement. Le lieu de l'arbitrage sera Dublin, Irlande. La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

(b) Aucune stipulation du présent Contrat n'empêchera les Parties Stripe de déposer une demande ou d'engager toute procédure judiciaire ou d'insolvabilité devant un tribunal compétent en vertu du droit de l'insolvabilité de votre ordre juridique

(c) Aucune stipulation du présent Contrat n'empêche les parties de solliciter une mesure d'injonction à l'appui de la procédure l'arbitrage auprès d'un tribunal compétent.

13.3 Procédure d'arbitrage.

Une partie doit notifier à autres parties concernées son intention d'engager une procédure d'arbitrage avant de l'engager. La notification doit préciser la date à laquelle la partie planifie de déposer sa Demande d'Arbitrage, cette date devant être au moins 30 jours après la notification.

13.4 Confidentialité.

Les parties garderont confidentielles l'existence de l'arbitrage, de la procédure d'arbitrage, de l'audience, de tous les documents soumis ou échangés au cours de la procédure d'arbitrage, des observations présentées par les parties et de la décision

rendue par l'arbitre, y compris ses décisions, étant cependant attendu (a) leur divulgation sera autorisée si ces informations sont nécessaires pour préparer et tenir l'audience d'arbitrage; (b) leur divulgation sera autorisée dans le cadre d'une demande de réparation préliminaire déposée devant le tribunal ou de la confirmation de la décision d'un arbitre ou de son exécution ; (c) les Parties Stripe peuvent divulguer la décision de l'arbitre dans le cadre de négociations de règlement confidentielles liées à d'autres litiges ; (d) chaque partie peut divulguer ces informations, si nécessaires, à ses conseillers professionnels soumis à une stricte obligation de confidentialité ; et (e) les informations pourront être divulguées si la loi l'exige et dans la mesure où les informations ne sont pas déjà dans le domaine public. Les parties, témoins et arbitres traiteront comme confidentiels et ne divulgueront à aucun tiers (autres que des témoins ou des experts) des preuves documentaires ou autres preuves produites dans le cadre de l'arbitrage, sauf si la Loi l'exige ou si la preuve a été collectée dans le domaine public ou a été autrement obtenue indépendamment de l'arbitrage.

13.5 Conflit de règles.

En cas de conflit entre les stipulations du présent article 13 et le Règlement de la CCI, les stipulations du présent article 13 prévaudront.

13.6 Droits de Propriété Intellectuelle. Chaque litige, action et contentieux (le cas échéant) principalement lié aux Droits de Propriété Intellectuelle de l'une quelconque des parties sera résolu par dans le cadre d'une procédure judiciaire et les parties choisissent de soumettre à la compétence non-exclusive des tribunaux irlandais leur litige, action et contentieux.

14. Modifications du présent Contrat.

Stripe peut modifier tout ou partie du présent Contrat à tout moment en publiant une version révisée des Conditions Générales modifiées (y compris l'introduction du présent Contrat et les Définitions), les Conditions de Services ou les conditions incorporées par référence sur la Page Web Juridique de Stripe ou en vous les notifiant. Le Contrat modifié prend effet à la date de publication ou, si Stripe vous adresse une notification, comme indiqué dans la notification. En ce qui concerne les modifications relatives aux Services de Paiement Agréés, Stripe vous adressera une notification en vertu de ce qui est requis par la Loi. Vous acceptez d'être lié par le Contrat modifié en continuant d'utiliser les Services après la date d'entrée en vigueur de toute modification du présent Contrat, Il vous incombe de vérifier régulièrement la Page Web Juridique de Stripe afin de consulter toute modification du présent Contrat. Stripe a modifié en dernier lieu les présentes Conditions Générales à la date indiquée sous la rubrique « Conditions Générales », et chaque ensemble de Conditions de Services à la date indiquée en en-tête de ces conditions. Sauf stipulation contraire du présent Contrat (y compris dans le présent article 14), le présent Contrat ne saurait être modifié que par écrit signé par les parties.

15. Stipulations générales.

15.1 Communications électroniques.

En acceptant le présent Contrat ou en utilisant tout Service, vous consentez à recevoir des communications par voie électronique telles que décrites dans la Communication relative à la SIGNATURE ÉLECTRONIQUE, qui est incorporée au présent Contrat par la présente référence.

15.2 Notifications et communications.

(a) *Notifications adressées à Stripe.* Sauf indication contraire du présent Contrat, en ce qui concerne les notifications adressées à Stripe, vous devez nous contacter. Une notification que vous envoyez à Stripe est réputée avoir été reçue lorsque Stripe la reçoit.

(b) *Communications adressées à vous.* En plus de vous envoyer une Communication par voie électronique conformément à l'article 15.1 des présentes Conditions Générales, Stripe peut vous envoyer des Communications par courrier physique ou via un service de livraison à l'adresse postale indiquée sur le Compte Stripe concerné. Une Communication de Stripe qui vous est envoyée est réputée reçue par vous à la première des dates suivantes : (i) lorsqu'elle est publiée sur le Site Web Stripe ou sur le Tableau de Bord Stripe ; (ii) lorsqu'elle est envoyée par message texte ou par courrier électronique ; et (iii) trois jours ouvrables après avoir été envoyée par courrier physique ou lors de la livraison, si elle est envoyée via un service de livraison.

15.3 Procédure Judiciaire.

Stripe est susceptible de collaborer et de se conformer à toute Procédure Judiciaire que Stripe juge valide. Stripe peut fournir ou détenir des fonds ou, sous réserve des conditions de la Politique de Confidentialité de Stripe, toute donnée requise dans le cadre de la Procédure Judiciaire, même si vous recevez des fonds ou des données pour le compte d'autres parties. Si la Loi le permet, Stripe vous informera de la Procédure Judiciaire en envoyant une copie à l'adresse électronique figurant sur le Compte Stripe concerné. Stripe décline toute responsabilité au titre des pertes, directes ou indirectes, que vous pourriez subir au motif que Stripe aurait collaboré dans le cadre de la Procédure Judiciaire ou s'y serait conformé conformément au présent article 15.3.

15.4 Frais de recouvrement.

Vous êtes redevable de tous les frais encourus par Stripe lors du recouvrement de tout montant dont vous êtes redevable en vertu du présent Contrat, en plus de ces derniers. Les frais de recouvrement peuvent inclure les frais et dépenses juridiques, les frais d'arbitrage ou de procédure judiciaire, les frais d'agence de recouvrement, les intérêts applicables et tout autre coût lié.

15.5 Interprétation.

(a) Aucune stipulation du présent Contrat ne serait être interprétée au détriment d'une partie au motif que cette partie en est le rédacteur.

(b) Les références à « inclut » ou « en ce compris » qui ne sont pas suivies de « uniquement » ou d'un mot similaire signifient « inclut, sans s'y limiter » et « en ce compris, sans s'y limiter », respectivement.

(b) Sauf indication contraire expresse dans un écrit signé par vous et Stripe, le présent Contrat prévaut sur toute politique ou accord incompatible concernant la fourniture ou l'utilisation des Services.

(d) Toutes les références dans le présent Contrat à des termes, documents, lois ou Conditions des Services Financiers s'entendent des éléments tels qu'ils peuvent être modifiés, complétés ou remplacés à tout moment. Toutes les références aux API et URL sont des références à ces API et URL telles qu'elles sont susceptibles d'être mises à jour ou remplacées.

(e) Les titres des articles du présent Contrat sont indiqués par souci de commodité uniquement et n'ont aucune incidence sur l'interprétation du Contrat.

(f) Sauf s'il en était expressément convenu autrement, tout consentement ou approbation susceptible d'être donné par une partie (i) ne produit d'effet que s'il est donné par écrit et à l'avance ; et (ii) peut être donné ou refusé à la seule et absolue discrétion de la partie.

(g) Les références aux « jours ouvrés » désignent les jours de la semaine pendant lesquels les banques sont généralement ouvertes. Sauf s'ils sont désignés comme étant des jours ouvrés, toutes les références dans le présent Contrat à des jours, mois ou années s'entendent de jours civils, de mois civils ou d'années civiles.

(h) Sauf s'il en était expressément convenu autrement, lorsqu'une partie prend une décision ou fait un choix en vertu du présent Contrat, cette partie prendra cette décision ou fera son choix à son entière discrétion.

(i) La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas au présent Contrat.

15.6 Renonciations.

Pour produire ses effets, une renonciation doit être établie par un écrit et signé par la partie qui procède à la renonciation. Le fait pour l'une quelconque des parties de ne pas se prévaloir de l'une des stipulations du présent Contrat ne constituera pas une renonciation aux droits de cette partie à se prévaloir de la stipulation concernée ultérieurement.

15.7 Force Majeure.

Stripe et ses Sociétés Affiliées ne seront pas responsables des pertes, dommages ou coûts auxquels vous êtes exposés, ou des retards dans les actes exécutés ou du défaut d'exécution de Stripe ou de ses Sociétés Affiliées, pour autant qu'ils résultent d'un Cas de Force Majeure.

15.8 Cession.

Vous ne sauriez céder ou transférer une obligation vous incombant ou un avantage procuré en vertu du présent Contrat sans le consentement de Stripe. Toute tentative de cession ou de transfert en violation de la phrase précédente sera systématiquement nulle. Si vous souhaitez céder le présent Contrat, veuillez nous contacter. Stripe peut céder et transférer, sans votre consentement, le présent Contrat, y compris l'un de ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat. Le présent Contrat liera, s'appliquera au profit et sera opposable aux parties et leurs ayants-droits autorisés.

15.9 Contrôle des exportations.

Vous ne sauriez utiliser ou autrement exporter, réexporter ou transférer la Technologie Stripe sauf dans les cas autorisés par le droit des États-Unis et les lois du ou des pays dans lesquels la Technologie Stripe a été déployée et obtenue, y compris en donnant accès à la Technologie Stripe (a) à toute personne physique ou morale résidant habituellement dans une Juridiction à Haut Risque ; ou (b) à toute Personne à Haut Risque. En utilisant la Technologie Stripe, vous déclarez à la Date d'Entrée en Vigueur et garantissez pendant la Durée du Contrat que vous n'êtes pas (x) situé ou constitué en vertu des lois d'une Juridiction à Haut Risque; (y) une Personne à Haut Risque; ou (z) détenu à 50 % ou plus, ou contrôlé, par des personnes physiques et morales (i) situées ou, le cas échéant, organisées en vertu des lois d'une Juridiction à Haut Risque; ou (ii) dont l'une d'entre elle est une Personne à Haut Risque. Vous ne sauriez utiliser la Technologie Stripe à des fins interdites par la Loi, y compris le développement, la conception, la fabrication ou la production de missiles, d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

15.10 Absence de relation de mandant à mandataire

Chaque partie, et chaque Partenaire Financier, est un entrepreneur indépendant. Aucune stipulation du présent Contrat n'a pour objet d'établir une société de personne, de coentreprise ou une relation de mandant à mandataire entre Stripe et vous, ou avec un quelconque Partenaire Financier. Si le présent Contrat établit expressément une relation de mandant à mandataire entre vous en qualité de mandant et Stripe ou sa Société Affiliée en qualité de mandataire, le mandat conféré, y compris vos droits en tant que mandant et les obligations de Stripe ou de ses Sociétés Affiliées en tant que mandataire, se limite strictement à la nomination et à l'objet indiqués et ne donne naissance à aucune obligation envers vous, Stripe ou ses Sociétés Affiliées, et n'établira en aucun cas une relation de mandant à mandataire à des fins fiscales.

15.11 Divisibilité.

Si un tribunal ou une Autorité Publique constate qu'une stipulation du présent Contrat est inapplicable, les parties entendent que le présent Contrat sera exécuté comme si la stipulation inapplicable n'existait pas, et que toute stipulation partiellement valide et exécutoire sera appliquée dans la mesure permettant son application.

15.12 Droits cumulatifs ; injonctions.

Les droits et recours des parties en vertu du présent Contrat se cumulent, et chaque partie peut exercer l'un de ses droits et faire valoir l'un de ses recours en vertu du présent Contrat, ainsi que tous les autres droits et recours dont elle dispose en vertu de la Loi, de l'équité ou en vertu des Conditions des Services Financiers. Toute violation substantielle par une partie de l'article 7 ou de l'article 8 des présentes Conditions Générales pourrait causer à une partie non défaillante un préjudice irréparable pour lequel la partie non défaillante ne dispose pas de recours adéquat en droit. Par conséquent, chaque partie non défaillante a le droit de demander l'exécution forcée ou une mesure d'injonction au titre de la violation.

15.13 Intégralité du Contrat.

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les parties en ce qui concerne les Services, et remplace tous les accords et ententes antérieurs et actuels.

Définitions

« **Accord de Compte Connecté** » désigne l'accord conclu avec Stripe qui s'applique aux Comptes Connectés, accessible sur la Page Web Juridique de Stripe, pour la juridiction du Compte Connecté concerné.

« **Action** » désigne toute, réclamation, demande, enquête gouvernementale ou procédure judiciaire adressée ou intentée par un tiers.

« **Action en Contrefaçon** » désigne une Action engagée à votre encontre par un tiers alléguant que la Technologie Stripe, les Services ou une Marque de Stripe que vous avez fournis et utilisés conformément au présent Contrat viole ou détourne les Droits de Propriété Intellectuelle du tiers qui introduit l'Action, à l'exclusion des Actions engagées par des Comptes Connectés.

« **Activité** » désigne toute mesure prise sur ou liée à un Compte Connecté qu'une Plateforme Stripe Connect ou un Compte Connecté initie, soumet ou exécute, soit par l'intermédiaire de la Technologie Stripe, soit par l'intermédiaire des Services Stripe Connect, y compris la communication concernant les Services relatifs à un tel Compte Connecté.

« **Activités Proscrites** » désigne toute catégorie d'activité ou de pratique commerciale pour laquelle un Service ne peut être utilisé, telle qu'identifiée sur la

Liste d'Activités Proscrites de Stripe (publiée sur le Site Web Stripe) pour le Service et la juridiction de votre Compte Stripe.

« **Annulation** » désigne l'annulation du règlement des fonds pour une Transaction.

« **API de Stripe** » désigne toutes les instances des interfaces de programmation d'application Stripe, y compris tous les points de terminaison qui permettent aux utilisateurs de Stripe d'utiliser les services de Stripe.

« **Autorité Publique** » désigne un régulateur ou toute autre agence ou entité publique ayant compétence à l'égard des Services, de Stripe ou à votre égard, selon le cas.

« **Auto-vérification** » désigne la vérification d'une Image Identifiante à l'aide d'identifiants biométriques et d'une technologie de reconnaissance faciale.

« **Bêta** » signifie « preuve de concept », « bêta », « pilote », « sur invitation seulement » ou une désignation similaire.

« **Calendrier de Paiement** » désigne le calendrier publié sur le Tableau de Bord Stripe qui indique le nombre de jours ouvrables suivant la date de la Transaction, qui est nécessaire pour que Stripe initie le transfert des fonds de règlement de la Transaction sur un Compte Bancaire Utilisateur.

« **Cas de Force Majeure** » désigne un événement échappant au contrôle de Stripe ou de ses Sociétés affiliées, y compris une grève ou un autre conflit du travail ; une pénurie de main-d'œuvre, un arrêt ou un ralentissement ; une interruption de la chaîne d'approvisionnement ; un embargo ou un blocus ; une défaillance des télécommunications ; une panne d'électricité ou une pénurie d'électricité ; un service de transport inadéquat ; une incapacité ou un retard dans l'obtention de fournitures adéquates ; les conditions météorologiques ; des émeutes ; des troubles civils ; un état de catastrophe naturel déclaré par les autorités civiles ou gouvernementales ; une épidémie ; une pandémie ; une crise sanitaire nationale ou étatique ; une guerre ; une invasion ; des hostilités (que la guerre soit déclarée ou non) ; une menace ou un acte terroriste ; l'application de la Loi ; ou un acte d'une Autorité Publique.

« **CCPA** » désigne la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs (California Consumer Privacy Act) de 2018, articles 1798.100-1798.199 du Code civil de Californie.

« **Changement de Contrôle** » désigne (a) un événement dans le cadre duquel tout tiers ou groupe agissant ensemble, directement ou indirectement, acquiert ou devient le propriétaire effectif de plus de 50 % des titres ou participations assortis du droit de vote d'une partie ; (b) la fusion d'une partie avec un ou plusieurs tiers ; (c) la vente, la location, le transfert ou toute autre cession par une partie de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs ; ou (d) la conclusion d'une transaction ou d'un accord qui aurait un effet identique ou similaire à celui d'une opération visée aux points (a) à (c) ci-

dessus ; mais qui ne donne pas lieu à un offre publique initiale, une offre publique à l'épargne ou une cotation.

« **Client** » désigne une entité ou une personne physique qui vous doit un paiement en contrepartie de votre fourniture de biens ou de services (y compris des services caritatifs).

« **CLUF du Dispositif Terminal** » désigne le Contrat de Licence Utilisateur Final du Dispositif Terminal pour les utilisateurs finaux, dont les conditions sont intégrées au présent Contrat par la présente référence.

« **Commentaires** » désigné les idées, suggestions, commentaires, observations, feedback et autres contributions que vous fournissez à Stripe concernant les Services Stripe et la Technologie Stripe.

« **Communication** » désigne toute transmission écrite ou électronique d'informations ou de communications, y compris une notification, une approbation, un consentement, une autorisation, un accord, une divulgation ou une instruction.

« **Compromission des Identifiants** » désigne un accès, une divulgation ou une utilisation non autorisés des informations de connexion à votre Compte Stripe.

« **Compte Bancaire de l'Utilisateur** » désigne un compte bancaire ou un autre compte auprès d'une institution financière que vous identifiez à Stripe.

« **Compte de Paiement** » désigne un compte de paiement tel que ce terme est défini dans le Règlement de l'Union Européenne (Services de paiement) de 2018 - JO n°6/2018.

« **Compte Express** » désigne un compte de paiement tel que ce terme est défini dans le Règlement de 2017 sur les Services de paiement (Instrument Législatif 2017/752).

« **Compte Connecté** » désigne (a) un Utilisateur de la Plateforme qui dispose d'un compte Stripe intégré à une Plateforme Stripe Connect via les services Stripe Connect ; ou (b) si l'Utilisateur de la Plateforme n'a pas de compte Stripe, alors un Utilisateur de la Plateforme auquel vous avez, en tant que Plateforme Stripe Connect, envoyé des fonds au moyen des Services Stripe Connect.

« **Compte Personnalisé** » désigne un Compte Connecté inscrit en tant que Compte personnalisé, tel que décrit dans la Documentation.

« **Compte Standard** » désigne un Compte Connecté inscrit en tant que compte standard, tel que décrit dans la Documentation.

« **Compte Stripe** » désigne votre compte Stripe.

« **Conditions d'Achat du Terminal** » désigne le contrat en vertu duquel Stripe ou sa Société Affiliée fournit les Produits Stripe Terminal que vous utilisez.

« **Conditions de l'Utilisateur Final Stripe** » désigne les conditions qui s'appliquent à l'utilisation par un Utilisateur Final des Services d'Utilisateur Final Stripe, publiées à l'adresse www.stripe.com/legal/end-users.

« **Conditions des Services** » désigne les conditions du présent Contrat qui s'appliquent à certains Services Stripe (par ex. les Conditions de paiement de Stripe).

« **Conditions des Services Financiers** » désigne (a) les règles et conditions spécifiées par un Partenaire Financier qui s'appliquent aux services de cette entité ; et (b) les Normes PCI.

« **Conditions du Gestionnaire** » désigne les conditions qu'un Gestionnaire de Moyens de Paiement a spécifié et qui s'appliquent aux services de ce Gestionnaire de Moyens de Paiement, publiées sur la Page Web Juridique de Stripe ou accessibles à partir de celle-ci.

« **Conditions relatives aux Moyens de Paiement** » désigne les conditions qui s'appliquent à votre acceptation et à votre utilisation d'un Moyen de Paiement, publiées sur le Site Web Stripe ou accessibles à partir de celui-ci, y compris sur la Page Web Juridique de Stripe, et qui, à la Date d'Entrée en Vigueur, sont décrits sur cette page comme les « Conditions relatives aux Moyens de Paiement ».

« **Contenu** » désigne l'ensemble des textes, images et autres contenus que Stripe ne vous fournit pas et que vous téléchargez, publiez ou utilisez dans le cadre des Services.

« **Contrat de Fournisseur de Plateforme** » désigne, collectivement, les accords qu'une Plateforme Stripe Connect a conclus avec ses Comptes Connectés.

« **Contrat de Sous-traitance des Données** » désigne le contrat de sous-traitance des données publié à l'adresse [www.stripe.com/\[countrycode\]/legal/dpa](http://www.stripe.com/[countrycode]/legal/dpa), avec « [countrycode] » désignant l'abréviation de deux lettres pour le pays dans lequel votre Compte Stripe est situé.

« **Contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte de plus de 50 % des droits de vote ou des capitaux propres dans une entité.

« **Déclaration d'Information Fiscale** » désigne une déclaration ou un rapport d'information fiscale requis, y compris, dans la mesure où ils sont applicables, la déclaration de TVA, le rapport DAC 7, le Formulaire 1099 de l'Internal Revenue Service (« IRS »), le Formulaire 1042-S de l'IRS, le rapport d'activité de l'utilisateur ou tout autre formulaire similaire.

« **Demande d'Arbitrage** » désigne une demande présentée en vertu de l'article 4 du Règlement de la CCI.

« **Documentation** » désigne l'exemple de code, les instructions, les exigences et autres documents (a) disponibles sur le Site Web Stripe, dont la première page est située à l'adresse www.stripe.com/docs ; et (b) inclus dans les SDK Stripe.

« **Documentation des Services Stripe Identity** » désigne la Documentation, ainsi que d'autres documents que Stripe met à votre disposition (y compris par courrier électronique et via le Tableau de Bord Stripe), relatifs aux Services Stripe Identity.

« **Documentation de Stripe Terminal** » désigne la Documentation, ainsi que toute autre documentation que Stripe met à votre disposition (y compris par courrier électronique), concernant les Services Stripe Terminal, le Logiciel Stripe Terminal ou les Produits Stripe Terminal.

« **Dommages Accordés dans l'Action en Contrefaçon** » désigne (a) tous les montants accordés en dernier ressort au tiers qui engage une Action en Contrefaçon ; et (b) tous les montants payés à un tiers pour régler une Action en Contrefaçon en vertu d'un accord approuvé par Stripe.

« **Dommages Supportés par Stripe** » désigne tous les montants alloués au tiers qui introduit une Action, ainsi que l'ensemble des pénalités, amendes et frais de tiers (y compris les honoraires d'avocats) payés par les Parties Stripe.

« **Données à Caractère Personnel** » désigne toute information relative à une personne physique identifiable qui est Traitée (telle que définie dans le [Contrat de Sous-Traitance de Données](#) en lien avec les Services, et inclut les « données à caractère personnel » telles que définies dans le RGPD et le UK GDPR et les « données à caractère personnel » telles que définies dans le CCPA.

« **Données de Vérification** » désigne l'ensemble des données, informations, Images Identifiantes et documents (y compris des copies de documents) soumis par l'intermédiaire des Services Stripe Identity.

« **Données du Compte Connecté** » désigne les données relatives aux Comptes Connectés et à l'Activité, qui peuvent inclure des Données Protégées et des Données Stripe.

« **Données Protégées** » désigne (a) toutes les Informations relatives à l'Utilisateur que vous fournissez à Stripe ; et (b) toutes les Données à Caractère Personnel que Stripe utilise lorsqu'elle agit en qualité de « Sous-traitant » (tel que défini dans le Contrat de Sous-Traitance de Données) lors de la fourniture des Services.

« **Données Stripe** » désigne les données que vous obtenez via les Services, y compris (a) les informations relatives aux interactions de l'API de Stripe via la Technologie Stripe ; (b) les informations utilisées par Stripe pour les besoins de la protection contre la fraude et la prévention de cette dernière ; et (c) toutes les informations agrégées que Stripe génère à partir des Services.

« **Données Stripe Radar** » désigne les Scores Radar et les autres données que vous recevez par le biais des Services Stripe Radar.

« **Données Stripe Tax** » désigne les données et les déclarations que vous recevez par l'intermédiaire des Services Stripe Tax.

« **Droits de l'Utilisateur Final** » désigne les droits en matière de confidentialité des données accordés aux Utilisateurs Finaux en vertu de la Loi sur la Protection des Données.

« **Droits de Propriété Intellectuelle** » désigne l'ensemble des droits d'auteur, brevets, marques de commerce, marques de service, secrets commerciaux, droits moraux et autres droits de propriété intellectuelle.

« **Entité du Groupe de l'Utilisateur** » désigne une personne physique ou morale faisant partie du Groupe de l'Utilisateur (y compris vous).

« **_FCRA_** » désigne le Fair Credit Reporting Act, 15 U.S.C. Section 1681 et suivantes, et l'Equal Credit Opportunity Act, 15 U.S.C. Section 1681 et suivantes.

« **Fonds Séquestre** » désigne les fonds que Stripe PSP détient sur un Compte Centralisé ou séquestre autrement conformément à la Loi.

« **Fonds Stripe Climate** » désigne le montant que vous choisissez d'allouer volontairement aux Projets climatiques dans le cadre de Stripe Climate, en pourcentage de vos revenus ou d'un montant mensuel fixe, ou une autre méthode de calcul que Stripe accepte.

« **Gestionnaire de Moyens de Paiement** » désigne une entité qu'un Prestataire de Moyens de Paiement a autorisé à (a) sponsoriser ou soumettre des Transactions à la demande des commerçants, au Prestataire de Moyens de Paiement pour autorisation et compensation ; et (b) recevoir et remettre des fonds de règlement pour les Transactions autorisées et compensées.

« **Groupe de l'Utilisateur** » désigne (a) vous ; (b) toute entité ou personne physique qui, selon Stripe, agissant raisonnablement, est associée à vous ; et (c) chacune de vos Sociétés Affiliées et de leurs Sociétés Affiliées ; qui a conclu un accord avec Stripe (ou une Société Affiliée de Stripe) en vertu duquel Stripe ou sa Société Affiliée fournit des services.

« **Hébergeur de Données** » désigne une solution de stockage de données listée sur le Site Web Stripe que vous sélectionnez.

« **Image Identifiante** » désigne une image d'une personne soumise par l'intermédiaire des Services Stripe Identity, y compris une image capturée à partir du document d'identification d'une personne.

« **Informations de Vérification de l'Utilisateur** » désigne les informations vous concernant dont Stripe a besoin pour se conformer à la Loi et aux exigences des Autorités Publiques et du Partenaire Financier, qui peuvent inclure des informations (y compris des Données à Caractère Personnel) concernant vos représentants, bénéficiaires effectifs, mandants et autres personnes associées à vous ou à votre Compte Stripe.

« **Informations Financières de l'Utilisateur** » désigne (a) les informations vous concernant dont Stripe a besoin pour évaluer votre situation commerciale et financière et votre exposition au crédit, y compris les états financiers (et, le cas échéant, les comptes de gestion non audités, y compris un compte de résultat, un bilan et l'état des flux de trésorerie) et les pièces justificatives (y compris les relevés bancaires) ; (b) des informations et des pièces justificatives permettant à Stripe de calculer votre risque de perte ; et (c) toutes les autres informations demandées par Stripe pour évaluer votre risque et votre capacité à remplir les obligations vous incombant en vertu du présent Contrat.

« **Informations sur le Compte de Paiement** » désigne les informations concernant le compte de Moyen de Paiement pour un Client donné, protégées par la norme PCI, qui peuvent inclure le nom du Client et, dans le cas des cartes de crédit et de débit, le numéro de compte du Client, la date d'expiration de la carte et le code de vérification de la carte ou un code de sécurité similaire.

« **Informations sur les Utilisateurs** » désigne les Informations de Vérification de l'Utilisateur et les Informations Financières de l'Utilisateur.

« **Juridiction à Haut Risque** » désigne tout ordre juridique ou région administrative qui, selon Stripe, présente un risque particulièrement élevé (pour des raisons juridiques, commerciales, opérationnelles ou pour toute autre raison), tel qu'identifié sur la [Liste d'Activités Proscrites de Stripe](#).

« **Liste des Commerçants à Haut Risque** » désigne la liste tenue par un Réseau de Cartes des commerçants à haut risque, y compris le MATCH et le fichier négatif du consortium des commerçants.

« **Litige** » désigne une instruction qu'un Client initie pour annuler ou invalider une Transaction traitée (y compris les « refacturations » et les « litiges » tels que ces termes peuvent être utilisés par les Prestataires de Moyens de Paiement).

« **Logiciel du Dispositif Terminal** » a la signification qui lui est attribuée dans le CLUF du Dispositif Terminal.

« **Logiciel Stripe Terminal** » désigne le Logiciel du Dispositif Terminal et le SDK Terminal.

« **Loi** » désigne l'ensemble des lois, règles, réglementations et autres exigences contraignantes de toute Autorité Publique.

« **Loi sur la Protection des Données** » désigne toutes Lois applicables aux Traitements de Données Caractère Personnel (tels que définis dans le Contrat de Sous-Traitance de Données) en vertu de ce Contrat, actuellement en vigueur et celles qui entreront en vigueur, relatives à la vie privée, la protection des données, la sécurité des données, en ce inclus le RGPD, le UK GDPR et le CCPA.

« **Marque** » désigne une marque de commerce, une marque de service, un dessin ou modèle, un logo ou un script stylisé.

« **Mise à Jour** » désigne une modification, une amélioration ou une mise à jour des Services ou de la Technologie Stripe qui vous impose de prendre certaines mesures, ce qui peut inclure la modification de votre installation des Services ou de la Technologie Stripe.

« **Monnaie électronique** » désigne la monnaie électronique telle que définie dans le Règlement de 2011 sur la monnaie électronique (JO 2011/99).

« **Moyen de Paiement** » désigne un moyen de paiement que accepte dans le cadre des Services de Paiement Stripe (par exemple, une carte de crédit Visa, Klarna).

« **Normes PCI** » désigne PCI-DSS et Payment Application Data Security Standard (PA-DSS), y compris les normes leur succédant (le cas échéant).

« **Obligations de Vigilance** » désigne les exigences imposées par la Loi qui régissent, sont liées à, ou sont similaires aux exigences en matière de Lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), de Connaissance du client (KYC), de Connaissance de votre entreprise (KYB) et de Due Diligence du client (CDD).

« **Partenaire Financier** » désigne un tiers ou une Société Affiliée de Stripe qui fournit des services financiers et avec lequel Stripe ou sa Société Affiliée interagit pour fournir les Services.

« **Partie de l'Utilisateur** » désigne vous, votre Société Affiliée ou un administrateur, employé ou agent de vous ou de votre Société Affiliée.

« **Parties Stripe** » désigne Stripe, les Sociétés Affiliées de Stripe, ainsi que les administrateurs, employés et agents de ces dernières.

« **Page Web des Tarifs de Stripe** » désigne [www.stripe.com/\[countrycode\]/pricing](http://www.stripe.com/[countrycode]/pricing), « [code pays] » désignant l'abréviation de deux lettres du pays dans lequel est situé un Compte Stripe.

« **Page Web Juridique de Stripe** » désigne [www.stripe.com/\[countrycode\]/legal](http://www.stripe.com/[countrycode]/legal), « [countrycode] » désignant l'abréviation de deux lettres du pays dans lequel est situé un Compte Stripe.

« **PCI-DSS** » désigne les normes de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement.

« **Personne à Haut Risque** » désigne toute personne physique ou morale qui, selon Stripe, présente un risque particulièrement élevé (pour des raisons juridiques, commerciales, opérationnelles ou autres), telle qu'identifiée sur la [Liste d'Activités Proscrites de Stripe](#).

« **Personne Soumise à Vérification** » désigne une personne dont les Données de Vérification sont transmises par l'intermédiaire des Services Stripe Identity.

« **Plateforme Stripe Connect** » désigne un fournisseur de plateforme qui utilise les Services Stripe Connect.

« **Prix** » désigne les frais applicables aux Services.

« **Prestataire de Moyens de Paiement** » désigne le prestataire d'un Moyen de Paiement (par ex. Visa Inc., Klarna Bank AB).

« **Procédure Collective** » désigne la survenance de l'un des événements suivants (ou toute procédure ou mesure analogue) :

(a) au sens de la Loi, vous êtes dans l'incapacité (ou réputé être incapable) de payer vos dettes ;

(b) vous êtes visé par une requête, une résolution, une ordonnance ou toute autre mesure relative à la liquidation, à la faillite, ou par une procédure équivalente ;

(c) vous arrêtez ou menacez de cesser d'exploiter tout ou partie de votre entreprise (sauf aux fins d'une fusion, d'une restructuration ou d'une réorganisation) ;

(d) vous faites l'objet d'une liquidation judiciaire ou volontaire, ou un liquidateur est nommé en relation avec vous ou l'un de vos actifs ;

(e) vous êtes visé par une demande tendant à la délivrance d'une ordonnance administrative, ou par un avis concernant la nomination d'un administrateur, ou toute autre mesure est prise par une personne physique ou morale en vue de votre administration en vertu de la Loi ;

(f) un moratoire est convenu ou déclaré concernant tout ou partie de vos dettes ;

(g) vous concluez, ou proposez de conclure, tout compromis ou arrangement de vos dettes avec ou au profit de tout ou partie de vos créanciers en général, ou concernant un type particulier de vos dettes ;

(h) vous engagez une procédure ou des négociations, ou proposez ou acceptez, de rééchelonner, réajuster ou différer vos dettes ;

(i) un liquidateur, un séquestre, un séquestre administratif, un administrateur, un gestionnaire, un contrôleur, ou tout autre agent similaire est nommé à l'égard de tout ou partie de vos actifs ;

(j) l'exécution d'une sûreté sur l'un de vos actifs, ou une procédure d'exécution, de saisie, d'opposition, de saisie-arrêt, de saisie-exécutoire ou une autre procédure similaire est imposée à l'encontre de l'un de vos actifs ;

(k) toute procédure judiciaire, action sociale ou autre procédure ou mesure est prise dans le cadre de la nomination d'un administrateur, administrateur judiciaire liquidateur, gérant, contrôleur, syndic de faillite ou autre agent similaire en relation avec vous ou l'un de vos actifs ; ou

(l) lorsque toute Entité du Groupe de l'Utilisateur ou actionnaire d'une Entité du Groupe de l'Utilisateur est visé par l'un des événements énumérés dans la présente définition.

« **Procédure Judiciaire** » désigne un acte de saisie, d'opposition, de saisie-arrêt, une assignation, un mandat ou toute autre ordonnance judiciaire.

« **Produit Stripe Terminal** » désigne un appareil, un instrument, un équipement ou tout autre matériel que (a) Stripe, sa Société Affiliée, ou un distributeur ou revendeur tiers autorisé par Stripe ou sa Société Affiliée vous fournit, qui peut être un dispositif, un accessoire, un composant ou une pièce de rechange physique, et le Logiciel du Dispositif Terminal installé sur ce matériel ; ou (b) Stripe approuve en vue de son utilisation pour accéder aux Services Stripe Terminal ou à la Technologie Stripe, ou pour exploiter le Logiciel Stripe Terminal.

« **Projet Climatique** » désigne un projet lié au climat financé par Stripe.

« **PSPT** » désigne un prestataire de services de paiement tiers qu'une Autorité Publique autorise à fournir des services d'information sur les comptes ou des services d'ouverture de paiement.

« **Politique de Confidentialité** » désigne tout ou partie d'une politique de confidentialité, d'un avis de confidentialité, d'une politique en matière de données, d'une politique en matière de cookies, d'un avis en matière de cookies ou d'un avis public similaire qui traite des pratiques et des engagements d'une partie en matière de Données à Caractère Personnel.

« **Règlement de la CCI** » désigne le Règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale en vigueur à la date à laquelle la procédure d'arbitrage débute.

« **Règles du Réseau de Cartes** » désigne les règles relatives aux moyens de paiement publiées par un Réseau de Cartes.

« **Règles relatives aux Moyens de Paiement** » désigne les lignes directrices, la réglementation intérieure, les règles et les règlements imposés par un Prestataire de Moyens de Paiement, qui décrivent comment un Moyen de Paiement peut être accepté et utilisé.

« **Remboursement** » désigne une instruction que vous adressez pour fournir un remboursement total ou partiel des fonds à un Client concernant une Transaction traitée.

« **Représentant** » désigne une personne qui adresse votre demande de Compte Stripe.

« **Réseau de Cartes** » désigne un réseau de cartes de paiement, y compris les réseaux exploités par Visa, Mastercard, American Express et Discover.

« **Réserve** » désigne les fonds décrits comme tels par Stripe, que Stripe détient en garantie des responsabilités que vous encourez en vertu du présent Contrat.

« **Réserve de la Société Affiliée de l'Utilisateur** » désigne les fonds décrits comme une réserve par Stripe, que Stripe ou sa Société Affiliée détient en garantie des responsabilités qu'une Entité du Groupe de l'Utilisateur contracte en vertu de l'accord qu'elle a conclu avec Stripe ou une Société Affiliée de Stripe.

« **Retard de Paiement** » désigne un retard par rapport au Calendrier de Paiement causé par (a) l'indisponibilité d'un Partenaire Financier, d'une Autorité Publique, d'un fournisseur de télécommunications ou d'un fournisseur de services Internet ; (b) des informations incorrectes, telles qu'un numéro de compte bancaire, fournies à Stripe ; (c) votre équipement, logiciel ou une autre technologie ; ou (d) un Cas de Force Majeure.

« **RGPD** » désigne le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679.

« **Score Radar** » désigne un score ou un niveau de risque numérique associé à une Transaction ou à une autre activité connexe fournie par les Services Stripe Radar.

« **SDK Stripe** » désigne un kit de développement logiciel répertorié sur [www.github.com/stripe](https://github.com/stripe).

« **SDK Terminal** » désigne le code logiciel qui constitue la Technologie Stripe et qui est distribué sous la licence, l'environnement de test et la documentation MIT, tels que décrits dans la Documentation de Stripe Terminal et que Stripe met à disposition à l'adresse <https://github.com/stripe>, y compris les versions iOS, Android et JavaScript, et y compris toutes les Mises à Jour.

« **Service** » désigne un service que Stripe (ou sa Société Affiliée, le cas échéant) met à votre disposition en vertu du présent Contrat.

« **Service Bêta** » désigne toute partie Bêta des Services ou de la Technologie Stripe.

« **Services Data Stripe Pipeline** » désigne les Services qui vous permettent d'envoyer des données depuis votre Compte Stripe vers votre compte Hébergeur de Données, tels que décrits sur le Site Web Stripe.

« **Service de l'Utilisateur Final** » a la signification qui lui est attribuée dans les [Conditions de l'Utilisateur Final Stripe](#).

« **Services de Paiement Agréés** » désigne les Services que la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a autorisé Stripe PSP à fournir, tels qu'énumérés à l'adresse <https://register.fca.org.uk/s/firm?id=001b0000>.

« **Services de Paiement Stripe** » désigne les Services qui vous permettent d'accepter et de rembourser les paiements du Client, d'effectuer des transactions financières liées et de gérer les litiges du Client.

« **Services de Plateforme** » désigne les produits et services que les Utilisateurs de la plateforme reçoivent d'une Plateforme Stripe Connect, que des frais soient facturés ou non (par exemple, le développement Web, l'assistance à la clientèle ou les services d'hébergement).

« **Services Stripe Connect** » désigne (a) si vous êtes une Plateforme Stripe Connect, les Services qui vous permettent de créer et de gérer des comptes Stripe connectés à votre plateforme, tels que décrits dans la Documentation ; ou (b) si vous êtes un Compte Connecté, les Services décrits dans l'Accord de Compte Connecté.

« **Services Stripe Identity** » désigne les Services qui permettent à Stripe de collecter et de vérifier, et à Stripe et vous, de stocker, des informations concernant les personnes physiques dans le but de vérifier l'identité de ces personnes.

« **Services Stripe Radar** » désigne les Services qui sont conçus pour vous permettre de détecter et d'évaluer le risque qu'une Transaction ou autre activité connexe soit frauduleuse.

« **Services Stripe Tax** » désigne les Services qui sont conçus pour vous permettre de déterminer et de calculer le montant, le cas échéant, de certaines Taxes dues dans le cadre de votre vente de biens ou de la fourniture de services aux Clients.

« **Services Stripe Terminal** » désigne les Services de Paiement Stripe dans le cadre des Transactions traitées au moyen d'un Produit Stripe Terminal, ainsi que les services et fonctionnalités associés tels que décrits dans la Documentation de Stripe Terminal et sur le Site Web Stripe.

« **Service Tiers** » désigne un service, un produit ou une promotion fourni par un tiers qui utilise, intègre ou est accessoire aux Services.

« **Site Web Stripe** » désigne www.stripe.com.

« **Société Affiliée** » désigne une entité qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par, ou est placée sous Contrôle commun avec une autre entité.

« **Stripe Climate** » désigne une suite de fonctionnalités que Stripe fournit pour vous permettre de créer et d'exécuter votre propre programme lié au climat d'entreprise.

« **Tableau de Bord Stripe** » désigne l'interface utilisateur interactive par laquelle un utilisateur de Stripe peut afficher des informations sur un compte Stripe et gérer ce dernier.

« **Taxe** » ou « **Taxes** » désigne tous les impôts et droits applicables imposés par toute Autorité Publique, y compris la taxe sur les ventes et l'utilisation, les droits d'accise, la taxe sur les recettes brutes, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe sur les produits et services (TPS) (ou les taxes sur les transactions équivalentes) et la retenue à la source.

« **Technologie Stripe** » désigne l'ensemble du matériel, des logiciels (y compris les logiciels composant les SDK Stripe), des interfaces de programmation d'applications (y compris l'API de Stripe), des interfaces utilisateurs (y compris le Tableau de Bord Stripe) et les autres technologies que Stripe utilise pour fournir et mettre à disposition les services de Stripe.

« **Traitement Multidevises** » désigne la faculté de procéder au paiement de fonds sur un Compte Bancaire Utilisateur dans une devise différente de celle dans laquelle vous avez accepté le paiement d'un Client.

« **Transaction** » désigne une demande de transaction de Moyen de Paiement initiée via la Technologie Stripe pour laquelle il est demandé à Stripe de recouvrer des fonds pour ou depuis le compte associé d'un payeur concernant le paiement dont un Client est redevable à votre égard, et inclut l'autorisation, le règlement et, le cas échéant, les Litiges, les Remboursements et Annulations dans le cadre de cette demande de transaction de Moyen de Paiement.

« **Transaction Initiée par un Commerçant** » désigne une Transaction que vous initiez conformément à un mandat que vous recevez du Client qui vous autorise à initier (a) cette Transaction ; ou (b) une série de Transactions, sans que le Client soit tenu de prendre d'autres mesures.

« **Transaction MOTO** » désigne une Transaction que vous initiez par le biais d'une commande adressée par courrier ou par téléphone.

« **UK GDPR** » désigne le RGPD, tel que transposé au sein des lois nationales du Royaume-Uni en vertu de la section 3 de la Loi « European Union (Withdrawal) » de 2018, tel que modifié et le Règlement « Data Protection, Privacy and Electronic Communications (Amendments, etc.) (EU Exit) » de 2019.

« **Utilisateur de la Plateforme** » désigne, lorsque vous agissez en tant que Plateforme Stripe Connect, un utilisateur de votre plateforme.

« **Utilisateur Final** » a la signification qui lui est attribuée dans la [Politique de Confidentialité de Stripe](#).

Conditions des Services

Paievements de Stripe

Dernière modification : 17 novembre 2022

1. Services de Paiement Stripe.

Les présentes conditions (« **Conditions de Paiement de Stripe** ») complètent les Conditions Générales et régissent votre utilisation des Services de Paiement Stripe.

2. Votre entreprise.

Vous êtes seul responsable de la nature et de la qualité des biens et services que vous fournissez (ou si vous acceptez les dons, l'utilisation prévue de ces dons), ainsi que des reçus des Transactions, de la livraison, du support, des remboursements, des retours et de tous les autres services auxiliaires que vous fournissez aux Clients. Vous êtes seul responsable de vérifier l'identité de chaque Client, d'établir si un Client est éligible et autorisé à exécuter une Transaction, et de toutes les autres questions concernant vos biens et services et vos activités commerciales.

3. Modes de paiement et Transactions.

3.1 Exigences en matière d'acceptation et d'utilisation.

Dans le cadre des Services de Paiement Stripe, vous pouvez accepter les paiements des Clients utilisant divers Moyens de Paiement en soumettant des Transactions à Stripe par l'intermédiaire de la Technologie Stripe. Tous les Moyens de Paiement sont assortis d'exigences spécifiques en matière d'acceptation et d'utilisation. Ces exigences peuvent être intégrées à l'API de Stripe et à d'autres Technologies Stripe, et peuvent être décrites dans la Documentation, les Règles relatives aux Moyens de Paiement et les Conditions relatives aux Moyens de Paiement. Il vous incombe de vous conformer à toutes ces exigences en matière d'acceptation et d'utilisation.

3.2 Règles relatives aux Moyens de Paiement et Conditions relatives aux Moyens de Paiement.

L'acceptation et votre utilisation d'un Moyen de Paiement peuvent être soumises aux Règles relatives aux Moyens de Paiement et aux Conditions relatives aux Moyens de Paiement ou les deux. En utilisant les Services de Paiement Stripe pour accepter un Moyen de Paiement ou soumettre une Transaction, vous acceptez les Règles relatives aux Moyens de Paiement et les Conditions relatives aux Moyens de Paiement (le cas échéant). Les Règles relatives aux Moyens de Paiement et les Conditions relatives aux Moyens de Paiement constituent les Conditions des Services Financiers aux fins du présent Contrat. En cas d'incompatibilité entre l'une des stipulations du présent Contrat et les Règles relatives aux Moyens de Paiement ou les Conditions relatives aux Moyens de Paiement, les Règles relatives aux Moyens de Paiement ou les Conditions relatives aux Moyens de Paiement prévaudront. Les Conditions relatives aux Moyens de Paiement et les Règles relatives aux Moyens de Paiement peuvent être modifiées à tout moment. En utilisant

de manière continue les Services de Paiement Stripe concernés, vous serez réputé avoir accepté les conditions modifiées.

3.3 Gestionnaires de Moyens de Paiement.

Certains Prestataires de Moyens de Paiement exigent que leurs Moyens de Paiement soient acceptés uniquement par le biais d'un Gestionnaire de Moyens de Paiement, qui peut être Stripe, ses Sociétés Affiliées ou un Partenaire Financier. Certains de ces Prestataires de Moyens de Paiement, tels que Visa et Mastercard, exigent que vous consentiez aux conditions du Gestionnaire, qui (a) identifieront le Gestionnaire du Moyen de Paiement responsable des Transactions en utilisant le Moyen de Paiement du Gestionnaire ; et (b) établiront une relation contractuelle directe et les conditions entre vous et le Gestionnaire de Moyens de Paiement, telles que décrites en détail par les Conditions du Gestionnaire de Moyens de Paiement. Les Conditions du Gestionnaire de Moyens de Paiement, qui constituent des Conditions des Services Financiers aux fins du présent Contrat, décrivent les Moyens de Paiement auxquelles elles s'appliquent et la date de leur entrée en vigueur. Le Gestionnaire de Moyens de Paiement pour les transactions Visa et Mastercard est PSP Stripe. En utilisant les Services de Paiement Stripe pour effectuer des Transactions Visa ou Mastercard, vous acceptez les Conditions du Gestionnaire SPUKL. Stripe peut ajouter ou supprimer des Gestionnaires de Moyens de Paiement à tout moment.

3.4 Moyens de Paiement et Prestataires de Moyens de Paiement.

Que les Conditions du Gestionnaire de Moyens de Paiement s'appliquent ou non, l'acceptation et votre utilisation du Moyen de Paiement peuvent également être soumises aux Règles relatives aux Moyens de Paiement ou aux Conditions relatives aux Moyens de Paiement (ou les deux), comme décrit à l'article 3.2 des présentes Conditions de Paiement de Stripe. Les Prestataires de Moyens de Paiement sont des Partenaires Financiers aux fins du présent Contrat, et les Prestataires de Moyens de Paiement peuvent se prévaloir des conditions du présent Contrat directement à votre rencontre en ce qui concerne le(s) Moyen(s) de Paiement de ce Prestataire de Moyens de Paiement. Un Prestataire de Moyens de Paiement ou un Gestionnaire de Moyens de Paiement peut mettre fin à votre faculté d'accepter un Moyen de Paiement à tout moment et pour quelque raison que ce soit, auquel cas vous ne serez plus en mesure d'accepter ce Moyen de Paiement en vertu du présent Contrat. Stripe peut ajouter ou supprimer des Prestataires de Moyens de Paiement à tout moment.

3.5 Transactions par Carte.

(a) *Règles du Réseau de Cartes.* Lors de l'acceptation des Transactions par carte de paiement, vous devez vous conformer à toutes les Règles du Réseau de Cartes, y compris les [Règles de Visa](#) spécifiées par Visa, les [Règles de Mastercard](#) spécifiées par Mastercard et les Règles du Réseau de Cartes spécifiées par American Express. Chaque Réseau de Cartes peut modifier ses Règles du Réseau de Cartes à tout moment sans vous en informer.

(b) *Site et identification.* Vous ne pouvez accepter les Transactions par carte de paiement que dans les sites autorisés par Stripe et le Réseau de Cartes concerné. Les Réseaux de Cartes peuvent demander des informations et des certifications relatives à votre localisation et prendre une décision finale en fonction de celle-ci. Vous devez divulguer de manière bien visible et claire votre nom, votre adresse et votre pays aux Clients avant que les Clients ne soient invités à fournir des informations de carte de paiement. Vous devez vous assurer que les Clients comprennent que vous êtes responsables des Transactions. Vous vous engagez à ne pas agir en qualité de facilitateur de paiement, intermédiaire ou agrégateur ou revendre les Services de Paiements de Stripe. Vous vous engagez à ne pas vous faire passer pour un membre d'un Réseau de Cartes.

(c) *Utilisation des espèces.* Vous ne pouvez procéder au remboursement en espèces pour une Transaction effectuée avec une carte de paiement, sauf si la Loi l'exige. Vous ne pouvez également pas utiliser les Services de Paiement Stripe pour toute transaction de décaissement en espèces ou d'achat de bons de caisse sans l'approbation de Stripe. Vous vous engagez à ne pas autoriser les Clients à utiliser des cartes de paiement pour verser des espèces à un tiers, sauf dans la mesure où les Règles du Réseau de Cartes le permettent.

(d) *Remboursement des dettes.* Vous vous engagez à ne pas accepter des Transactions par carte de paiement (i) pour recouvrer ou refinancer les dettes existantes que vous avez jugées irrécouvrables ou qui sont irrécouvrables en vertu de la Loi ; (ii) pour les frais de carte antérieurs ; ou (iii) pour recouvrer un chèque impayé. Le remboursement de la dette n'est autorisé que lorsqu'il est effectué conformément aux Règles du Réseau de Cartes.

(e) *Facturation de suppléments.* Les Règles du Réseau de Cartes limitent votre capacité à (i) discriminer par marque ou type de carte de paiement, facturer des suppléments ou d'autres frais, ou des Taxes pour l'acceptation des cartes de paiement ; et (ii) offrir des remises. Sauf dans la mesure où les Règles du Réseau de Cartes ou la Loi le permettent, vous ne sauriez facturer de suppléments ou d'autres frais, ou des Taxes pour l'acceptation des cartes de paiement. Vous devez informer Stripe au moins 60 jours avant que vous n'ayez l'intention de facturer ces frais ou Taxes, et vous êtes tenu de les recouvrer uniquement dans les limites du montant de la Transaction. Les Règles du Réseau de Cartes ne vous interdisent pas d'exprimer une préférence pour l'application de paiement de Mastercard ou de Maestro.

(f) *Utilisation des données du compte de carte de paiement.* Vous vous engagez à ne pas demander ou utiliser un numéro de compte de carte de paiement à d'autres fins que pour une Transaction. Vous ne sauriez utiliser les numéros de compte de carte de paiement ou les données relatives aux Transactions par carte de paiement autrement que dans la mesure où la Loi, les Règles du Réseau de Cartes et le présent Contrat le permettent. Vous ne pouvez stocker les données relatives au code de vérification de la carte (ou un code de sécurité similaire) après autorisation de la carte.

(g) *Renonciation aux droits d'opposition.* Vous ne pouvez pas exiger du Client, comme condition d'acceptation de la carte, qu'il renonce à un droit d'opposition à une Transaction.

(h) *Interdiction des actes de dénigrement.* Vous vous engagez à ne pas dénigrer, critiquer ou donner une image erronée les Réseaux de Cartes ou l'un de leurs services, cartes ou programmes ni soumettre une Transaction portant atteinte aux Réseaux de Cartes.

(i) *Audit et enquêtes.* Un Réseau de Cartes peut effectuer des audits et des enquêtes conformément à ses Règles du Réseau de Cartes. Vous devez pleinement coopérer dans le cadre de ces audits et enquêtes. Le paragraphe (i) restera en vigueur après résiliation du présent Contrat.

(j) *Programmes de sécurité.* Vous devez vous conformer aux normes, exigences et programmes de sécurité des Réseaux de Carte (p.ex. le Programme de sécurité de l'information sur les comptes Visa) et à toute Règle du Réseau de Cartes régissant la confidentialité, la protection et votre utilisation, stockage et divulgation des données.

(k) *Acceptation limitée.* Chaque Réseau de Cartes peut vous permettre d'accepter uniquement un sous-ensemble des cartes de ce Réseau de Cartes. Dans ce cas, vous devez respecter les Règles du Réseau de Cartes qui régissent cette acceptation limitée.

(l) *Montants minimums ou plafonds.* Vous vous engagez à ne pas établir de montants minimums ou de plafonds pour les Transactions par carte de paiement, sauf si les Règles du Réseau de Cartes le permettent.

(m) *Formulaires.* Vous ne pouvez pas exiger d'un Client qu'il remplisse un formulaire contenant sa signature ou les Informations du Compte de Paiement en vue de l'envoi d'un courrier.

(n) *Matériel préjudiciable.* Votre site et votre établissement (s'il y a lieu) ne saurait contenir de contenu calomnieux, diffamatoire, obscène, pornographique ou blasphématoire ou toute instruction susceptible de nuire aux individus.

(o) *Acceptation.* Si vous acceptez le paiement par carte, vous devez alors l'indiquer lorsque vous informez vos Clients des Moyens de Paiement que vous acceptez, y compris sur votre site web.

(p) *Montants estimés.* Si vous souhaitez obtenir une autorisation pour le montant estimé d'une Transaction, vous devez obtenir le consentement de votre Client sur le montant estimé avant de demander l'autorisation. Dès que vous prenez connaissance du montant total à réceptionner, vous devez soumettre la demande de réception des fonds. Si le montant total des frais dépasse le montant pour lequel

vous avez obtenu une autorisation, vous devez obtenir une nouvelle autorisation pour le montant total.

(q) *Transactions intra-EEE et Transactions nationales.* Vous devez utiliser le même nom dans les messages d'authentification que vous soumettez pour les Transactions intra-EEE et les Transactions nationales.

(r) *Gestion des actifs des dispositifs de saisie de PIN.* Vous devez gérer de façon appropriée les actifs du dispositif de saisie de PIN, y compris en (i) consignnant les numéros de stock et de série de chaque dispositif de saisie de PIN ; (ii) consignnant l'emplacement de chaque dispositif de saisie de PIN ; et (iii) procédant à l'identification électronique et physique de base et à l'authentification de chaque dispositif de saisie de PIN.

3.6 Conversion American Express - Applicable uniquement au Réseau de Cartes American Express.

Si votre volume de Transactions American Express dépasse le seuil fixé par American Express, American Express peut vous convertir en marchand direct d'American Express. En tant que marchand direct d'American Express, vous et American Express concluez un « Accord d'acceptation de carte American Express » définitif, qui régira votre acceptation des cartes de paiement American Express, et vous et American Express devez convenir directement de vos tarifs et autres frais payables pour le traitement de la Transaction au moyen de la carte American Express. Stripe continuera de traiter vos Transactions American Express conformément au présent Contrat, étant précisé que Stripe intégrera les nouveaux tarifs et frais dans les frais de Stripe applicables.

3.7 Partage des données.

Stripe peut partager des informations sur votre Compte Stripe, y compris les Informations de l'Utilisateur, avec les Prestataires de Moyens de Paiement et les Gestionnaires de Moyens de Paiement, si Stripe le juge nécessaire pour vérifier votre éligibilité à utiliser les Services de Paiement Stripe, établir tous les comptes ou crédits nécessaires avec les Prestataires de Moyens de Paiement et les Gestionnaires de Moyens de Paiement, surveiller les Transactions et autres activités, et gérer les risques et procéder aux examens de conformité. Stripe peut également partager des données, y compris des Données Protégées, avec des Prestataires de Moyens de Paiement et des Gestionnaires de Moyens de Paiement, et ils peuvent utiliser et partager ces données, afin d'évaluer votre conformité aux Conditions des Services Financiers et de contribuer à la conformité de Stripe, des Prestataires de Moyens de Paiement, et des Gestionnaires de Moyens de Paiement à la Loi, aux Règles relatives aux Moyens de Paiement et aux Conditions relatives aux Moyens de Paiement. Vous renoncez à votre droit d'introduire toute action contre Stripe à la suite du partage par Stripe d'informations sur le Groupe de l'Utilisateur avec les Prestataires de Moyens de Paiement et les Gestionnaire de Moyens de Paiement, y compris toute insertion dans la Liste des Commerçants à Haut Risque qui résulterait

de ce partage. Stripe peut consulter périodiquement les informations de votre Compte Stripe afin de vérifier que vous êtes autorisé à utiliser les Services de Paiement Stripe.

3.8 Communication avec le Client.

Lors de l'utilisation des Services de Paiements de Stripe, il vous incombe, en ce qui concerne les Clients (a) de communiquer avec précision et ne pas donner une image erronée de la nature, du montant et de la devise de chaque Transaction avant de la soumettre pour traitement ; (b) de fournir un reçu décrivant précisément chaque Transaction ; (c) de fournir un moyen fonctionnel de vous contacter si vos biens ou services ne sont pas fournis comme décrit ; (d) de vous abstenir d'utiliser les Services de Paiement Stripe pour vendre des biens ou services exposant les Clients à des risques déraisonnables, ou de vous abstenir de divulguer les conditions essentielles d'un achat à l'avance ; (e) d'informer les Clients que Stripe traite les Transactions pour vous ; et (f) si vous collectez des autorisations par voie électronique, de vous assurer que les Clients consentent aux signatures électroniques et aux communications électroniques conformément à la Loi. Si vous effectuez des Transactions avec des Clients qui sont des personnes physiques (c'est-à-dire des consommateurs), vous devez fournir les informations requises par la Loi et ne sauriez vous livrer à des actes ou des pratiques déloyaux, trompeurs ou abusifs.

3.9 Exigences imposées par les Règles relatives aux Moyens de Paiement.

Comme l'exige les Règles relatives aux Moyens de Paiement (a) entre les parties, chaque partie est responsable des actes et omissions de ses employés, sous-traitants et agents ; et (b) à moins qu'un Prestataire de Moyens de Paiement n'y consente, vous n'avez pas la capacité d'engager la responsabilité d'un Prestataire de Moyens de Paiement en vertu d'un contrat ou d'une obligation, et vous vous engagez à ne pas déclarer que vous avez cette faculté. Les Règles relatives aux Moyens de Paiement exigent que vous satisfassiez aux exigences en matière de qualité des données pour certaines catégories de données concernant les Transactions, telles que spécifiées dans ces règles. En ce qui concerne ces données, vous devez respecter les spécifications techniques prescrites par les Prestataires de Moyens de Paiement, et il vous incombe de vous assurer que ces données sont traitées sans délai, avec exactitude et de manière exhaustive. Vous devez maintenir et mettre à la disposition des Clients une politique de remboursement et d'échange équitable et neutre, et expliquer clairement le processus dans le cadre duquel les Clients peuvent recevoir un Remboursement. Les Prestataires de Moyens de Paiement conservent tous les Droits de Propriété Intellectuelle sur leurs Marques, et vous vous engagez à ne pas contester les Droits de Propriété Intellectuelle du Prestataire de Moyens de Paiement à l'égard de leurs Marques. Vous pouvez utiliser les Marques des Prestataires de Moyens de Paiement uniquement dans le respect des Règles relatives aux Moyens de Paiement, et il vous incombe de vous conformer sans délai à toutes les instructions de Stripe concernant l'utilisation ou la présentation des Marques des Prestataires de Moyens de Paiement. Vous êtes seul responsable de

fournir une assistance aux Clients concernant les reçus des Transactions, la livraison de produits ou de services, le support, les retours, les remboursements et toutes les autres questions liées à vos biens et services et à vos activités commerciales. Sans limiter la disposition précédente, vous devez faire en sorte que les informations relatives au service à la clientèle sont facilement accessibles par vos Clients, en ce compris de fournir des instructions claires sur la manière dont vos Clients peuvent vous contacter par courrier électronique et par téléphone.

3.10 Stripe Radar ; votre responsabilité en matière de Transactions.

Les Services Stripe Radar peuvent être activés par défaut et sont régis par les Conditions de Stripe Radar. Si vous ne souhaitez pas utiliser les Services Stripe Radar dans le cadre des Services de Paiement Stripe, vous devez [contacter le support de Stripe](#) pour la désactiver. Vous êtes seul responsable de toutes les pertes subies par vous et les Parties Stripe en raison de Transactions erronées et frauduleuses survenant dans le cadre de votre utilisation des Services, y compris en raison (a) de la perte et du vol des identifiants de paiement ou des informations sur tout compte qui sont utilisées pour vous acheter des biens ou services ; (b) de toute modification des Comptes Bancaires de l'Utilisateur ; et (c) de toute utilisation non autorisée de votre Compte Stripe ou de tout accès ou modification apportée à celui-ci.

4. Traitement des Transactions.

4.1 Prix Combinés.

En utilisant les Services de Paiement Stripe, vous demandez à Stripe de combiner les Prix pour le traitement des cartes de paiement de tous les frais de services marchands quelles que soient les différences sous-jacentes dans les frais d'interchange entre des marques et catégories de cartes de paiement différentes. Si vous avez une question sur les Prix ou que vous souhaitez recevoir les taux individuels pour les traitements de cartes de paiement, veuillez nous [contacter](#).

4.2 Demandes d'autorisation de paiement.

Afin de permettre à Stripe de traiter des Transactions pour vous, vous autorisez Stripe, ses Sociétés Affiliées, les Prestataires de Moyens de Paiement et les Gestionnaires de Moyens de Paiement à recevoir et à régler, le cas échéant, les fonds qui vous sont dus dans le cadre de l'utilisation des Services de Paiements de Stripe. Vous ne pouvez soumettre que des Transactions que les Clients autorisent, et uniquement après que les marchandises concernées ont été expédiées ou que les services ont été fournis au Client ; étant cependant entendu que vous pouvez soumettre une Transaction avant que les marchandises aient été expédiées ou que les services aient été fournis au Client si le Client a autorisé un paiement anticipé partiel ou total pour les marchandises ou les services à fournir ultérieurement, ou que vous avez obtenu le consentement du Client. Vous ne pouvez pas exécuter une Transaction si (a) vous savez ou auriez dû savoir que la Transaction était

frauduleuse, non autorisée par le Client, ou illégale dans votre juridiction ou dans la juridiction de votre Client ; (b) vous recevez une réponse de refus d'autorisation de la Transaction ; ou (c) la faculté du Client à utiliser un Moyen de Paiement a expiré ou n'est plus valide. Vous ne pouvez pas diviser le paiement d'une transaction unique en plusieurs Transactions, sauf si les Règles relatives aux Moyens de Paiement, les Conditions relatives aux Moyens de Paiement et les Conditions du Gestionnaire de Moyens de Paiement l'autorisent expressément. Vous vous engagez à ne soumettre aucune Transaction qui duplique une Transaction donnant lieu à un Litige, ou qui a été préalablement contestée et résolue par la suite en votre faveur. Stripe peut refuser de traiter, ou conditionner ou suspendre toute Transaction qui, selon Stripe (x) pourrait violer le présent Contrat ou tout autre accord que vous avez conclu avec Stripe (le cas échéant) ; (y) est non autorisée, frauduleuse ou illégale ; ou (z) expose, ou est susceptible d'exposer Stripe, vous ou d'autres personnes à un risque non-acceptable. Lorsque vous soumettez une demande d'autorisation concernant une Transaction qui sera traitée à l'aide de Visa Secure, vous devez saisir le Code de Vérification d'Authentification du Titulaire de Carte que votre banque émettrice ou par Visa vous fournit.

4.3 Fonds de règlement.

Vous désignez Stripe en qualité de mandataire aux seules fins de gestion, de réception, de détention et de règlement des fonds en vertu du présent Contrat. Nonobstant la disposition précédente, aucune relation de mandant à mandataire n'est établie à des fins fiscales. Tous les fonds de règlement que Stripe reçoit pour les besoins des Transactions sont combinés avec des fonds de règlement détenus pour d'autres utilisateurs Stripe et séquestrés en tant que Fonds Séquestre. Dès lors que Stripe reçoit les fonds de règlement, le Client concerné n'a aucune autre obligation de vous verser des fonds au titre d'une Transaction. Stripe mettra rapidement à jour le solde de votre Compte Stripe afin de tenir compte des Transactions traitées. Si, en qualité de mandataire, Stripe fournit au Client concerné un reçu concernant une Transaction, un tel reçu vous sera opposable. Avant de transférer des fonds de règlement sur le Compte Bancaire de l'Utilisateur, Stripe peut investir les Fonds Séquestre comme décrit à l'article 5.2 des Conditions Générales. Vous n'avez aucun droit sur les revenus générés par les Fonds Séquestre et ne sauriez prélever des fonds depuis un Compte Centralisé.

4.4 Fonds de règlement des Transactions.

Stripe transférera les fonds de règlement pour les Transactions, nets des Prix, des coûts des Litiges, des Remboursements, des Annulations et autres montants dus à Stripe, du Compte Centralisé concerné au Compte Bancaire de l'Utilisateur concerné dans le délai indiqué dans le Calendrier de Paiement, à moins qu'un Retard de Paiement ne se produise et affecte l'exécution du transfert, ou à moins que Stripe n'exerce un droit en vertu du présent Contrat de suspendre ou de retarder le transfert. Toutefois, Stripe peut imposer une période de conservation supplémentaire avant d'effectuer le règlement initial sur un Compte Bancaire de l'Utilisateur.

4.5 Envoi de fonds à des tiers destinataires.

Stripe peut vous proposer d'envoyer à un tiers des fonds qui vous sont dus selon les instructions que vous avez envoyées à Stripe (y compris en envoyant tout ou partie du solde positif de votre Compte Stripe sur le Compte Stripe ou le compte bancaire de ce tiers destinataire), au lieu de régler des fonds sur un Compte Bancaire de l'Utilisateur. Si Stripe envoie des fonds à un destinataire tiers (ou envoie tout ou partie du solde d'un Compte Stripe sur le Compte Stripe ou le compte bancaire du destinataire tiers), ce qui peut impliquer le recours à un intermédiaire de paiement opérant pour votre compte, comme vous l'avez demandé, Stripe sera réputée s'être acquittée de ses obligations (et de toutes les obligations applicables du Prestataire de Moyens de Paiement et du Gestionnaire du Moyen de Paiement) de régler les fonds.

4.6 Frais de règlement.

Stripe n'est pas redevable des frais imposés par les banques vers lesquelles Stripe transfère des fonds, y compris les banques qui détiennent les Comptes Bancaires de l'Utilisateur et les comptes des tiers destinataires.

4.7 Souscriptions et facturation.

Si vous utilisez les Services pour soumettre des Transactions récurrentes ou par abonnement, alors avant de soumettre la Transaction initiale, vous devez (a) informer chaque Client que les Transactions concernées auront lieu de manière continue ; et (b) expliquer comment annuler la facturation récurrente ou l'abonnement du Client. Si vous utilisez les Services pour émettre des factures aux Clients, vous devez vous assurer que la forme et le contenu des factures sont conformes à la Loi et sont suffisants pour produire les effets juridiques ou fiscaux souhaités.

4.8 Sous-traitants tiers.

Si vous avez recours à un sous-traitant tiers pour créer et transmettre une transaction par carte de paiement directement à un Réseau de Cartes, vous pourriez alors être en mesure de préciser que Stripe compensera et réglera la transaction via les Services de Paiement Stripe. Si vous avez l'intention d'utiliser les Services de Paiement Stripe de cette manière, vous devez d'abord nous [contacter](#). Lorsque vous utilisez les Services de Paiement Stripe de cette manière, vous assumez le risque que le sous-traitant tiers transmette indûment la transaction au Réseau de Cartes. Vous comprenez que Stripe ne compensera et ne vous réglera les fonds que pour les transactions que le Réseau de Cartes concerné reçoit effectivement. Dans vos relations entre vous et Stripe, vous êtes responsable de tout manquement d'un sous-traitant tiers à se conformer aux Règles du Réseau de Cartes applicables.

4.9 Transactions MOTO et Transactions Initiées par un Commerçant.

Si vous soumettez une Transaction en tant que Transaction MOTO ou Transaction Initiée par un Commerçant, il vous incombe (a) d'établir que la Transaction est

éligible à être traitée soit comme une Transaction MOTO ou une Transaction Initiée par un Commerçant (le cas échéant) ; et (b) de documenter la base sur laquelle vous avez pris cette décision et fournir cette information à Stripe sur demande. Pour chaque Transaction Initiée par un Commerçant, vous devez disposer d'un mandat approprié conforme à la Loi en vigueur avec le Client vous autorisant à initier cette Transaction.

5. Mesures que Stripe peut prendre dans le cadre du traitement des Transactions.

5.1 Rapprochement et responsabilité.

Dans les relations entre les parties, et sauf si la Loi l'exige, il vous incombe de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de vos Transactions et de comparer votre historique des Transactions avec l'historique des transferts des Comptes Centralisés vers les Comptes Bancaires de l'Utilisateur. Si vous trouvez une erreur lorsque vous comparez votre historique des Transactions, Stripe coopérera raisonnablement avec vous afin d'enquêter et de vous aider à corriger cette erreur à condition que vous informiez Stripe de l'erreur dans les 13 mois suivant l'affichage de l'erreur dans votre historique des Transactions. Si Stripe trouve une erreur dans votre historique des Transactions, Stripe peut corriger l'erreur en créditant ou débitant les Comptes Bancaires de l'Utilisateur.

5.2 Soldes négatifs.

Si le solde de votre Compte Stripe (ou le solde du Compte Stripe d'une Entité du Groupe de l'Utilisateur) est négatif, ou ne contient pas de fonds suffisants pour payer les montants dont vous (ou une Entité du Groupe de l'Utilisateur) êtes redevable à l'égard de Stripe, ses Sociétés Affiliées ou ses Clients, alors, sans limiter les droits de Stripe en vertu des articles 4.2 et 4.3 des Conditions Générales, Stripe peut débiter les Comptes Bancaires de l'Utilisateur du montant nécessaire pour collecter et payer aux Clients, le cas échéant, les montants dont vous êtes redevable.

5.3 Litiges ; Remboursements ; Annulations.

Nonobstant toute stipulation contraire du présent Contrat, vous êtes responsable à l'égard de Stripe du montant total de tous les Litiges (à moins qu'un Litige soit tranché de manière définitive en votre faveur conformément aux Règles relatives aux Moyens de Paiement et à la Documentation), des Remboursements et des Annulations quelle que soit la raison ou la date.

(a) *Litiges.* Stripe peut retarder ou refuser le paiement du montant d'une Transaction sur les fonds qui vous sont dus en vertu du présent Contrat si Stripe estime qu'un Litige est susceptible de survenir à l'égard de cette Transaction. Stripe peut retarder ou refuser le paiement des montants faisant l'objet d'un Litige en cours jusqu'à ce que le Prestataire de Moyens de Paiement tranche le Litige.

(b) *Remboursements.* Si vous avez l'intention d'émettre un Remboursement à un

Client, vous devez donner une instruction de Remboursement via les Services dans un délai de 5 jours après avoir informé le Client de votre intention. Stripe peut refuser d'agir en vertu d'une instruction de Remboursement, ou retarder l'exécution de cette instruction, si vous êtes visé par une Procédure Collective, si le solde de votre Compte Stripe deviendrait alors négatif ou si Stripe estime qu'il existe un risque que vous ne respectiez pas les obligations vous incombant en vertu du présent Contrat.

(c) *Annulations.* Sans limiter les droits de Stripe en vertu des articles 5.4 à 5.6 des présentes Conditions de Paiement de Stripe, Stripe peut initier une Annulation si :

- (i) le Prestataire de Moyens de Paiement annule la Transaction ;
- (ii) vous recevez des fonds par erreur pour quelque raison que ce soit ;
- (iii) vous n'avez pas été autorisé à accepter la Transaction ;
- (iv) vous recevez des fonds liés à des activités qui ont violé le présent Contrat, la Loi ou les Conditions des Services financiers ; ou
- (v) un Prestataire de Moyens de Paiement ou un Gestionnaire de Moyens de Paiement exige de Stripe qu'elle le fasse en vertu des Conditions des Services Financiers applicables.

5.4 Recours de Stripe - Éléments déclencheurs spécifiques.

Stripe peut exercer tout ou partie des recours énoncés à l'article 5.6 des présentes Conditions de Paiement de Stripe si Stripe constate qu'une Entité du Groupe de l'Utilisateur :

- (a) est exposée ou est susceptible d'être exposée à des Litiges, Remboursements ou Annulations excessifs ;
- (b) a soumis une ou plusieurs Transactions concernant des marchandises ou des services qui ne sont pas immédiatement livrés au Client sans avoir obtenu au préalable le consentement de Stripe ;
- (c) a un solde négatif sur son Compte Stripe ;
- (d) est exposée ou est susceptible d'être exposée à un changement dans le délai moyen entre la facturation initiale et l'exécution des commandes des Clients, que Stripe considère comme important ;
- (e) est visée ou est susceptible d'être visée par une Procédure Collective ;
- (f) est exposée ou est susceptible d'être exposée à une détérioration de sa situation professionnelle ou commerciales que Stripe considère comme importante ;

(g) a violé ou est susceptible de violer, ou a induit ou est susceptible d'induire Stripe à commettre un manquement au présent Contrat (ou de tout autre contrat de services de Stripe avec Stripe ou sa Société Affiliée) ou des Conditions des Services Financiers applicables à l'utilisation des Services par l'Entité du Groupe de l'Utilisateur ;

(h) a violé ou est susceptible de violer la Loi ou les Conditions des Services Financiers ;

(l) a induit ou est susceptible d'induire Stripe à violer la Loi ou les Conditions des Services Financiers ;

(j) est exposée ou est susceptible d'être exposée à un Changement de contrôle ;

(k) a, elle-même ou par le biais de ses employés, agents, administrateurs ou sous-traitants, exécuté des Transactions ou entrepris toute autre action qui est ou est susceptible d'être frauduleuse, suspecte ou impliquant une activité criminelle ;

(l) a, sans le consentement préalable de Stripe, modifié son modèle économique (y compris les services fournis par une Entité du Groupe de l'Utilisateur à ses clients), exposant Stripe à un risque accru ; ou

(m) a agi d'une manière ou exerce des activités professionnelles, commerciales ou autres qui présentent un risque inacceptable.

5.5 Recours de Stripe - Élément déclencheur général.

Stripe peut exercer tout ou partie des recours énoncés à l'article 5.6 des présentes Conditions de Paiement de Stripe si (a) Stripe constate raisonnablement que Stripe pourrait subir des pertes provenant d'un crédit, d'une fraude, d'une activité criminelle ou d'autres risques associés à une Entité du Groupe de l'Utilisateur après la résiliation des présentes Conditions de Paiement de Stripe ; ou (b) la Loi l'exige.

5.6 Recours de Stripe - Champ d'application.

Stripe peut, conformément aux articles 5.4 et 5.5 des présentes Conditions de Paiement de Stripe :

(a) procéder à des Annulations ;

(b) modifier le Calendrier de Paiement ou retarder ou annuler le versement des fonds de règlement sur les Comptes Bancaires de l'Utilisateur ;

(c) constituer, financer et utiliser une Réserve ;

(d) débitez les Comptes Bancaires de l'Utilisateur ou les comptes auprès d'institutions financières ou bancaires de l'une ou de l'ensemble des Entités du Groupe de l'Utilisateur ;

(e) suspendre ou résilier votre faculté d'accepter ou traiter des Transactions ;

(f) refuser de traiter les Transactions, y compris les Remboursements ; et

(g) compenser ou récupérer toute dette dont, selon l'avis de Stripe, agissant raisonnablement une Entité du Groupe de l'Utilisateur est redevable à l'égard de Stripe ou à une Société Affiliée de Stripe en vertu du présent Contrat ou d'un autre contrat, depuis tout montant que Stripe ou une Société Affiliée de Stripe doit à une Entité du Groupe de l'Utilisateur, peu importe que la dette soit échue, non échue, liquidée ou non.

5.7 Réserve.

Si Stripe constitue une Réserve, elle détiendra les fonds sur un compte bancaire au nom de Stripe et vous informera des conditions de la Réserve. Si Stripe utilise des Fonds Séquestre pour financer une Réserve, Stripe ne séquestrera plus ces fonds pour votre compte. Stripe peut modifier les conditions de la Réserve (a) si Stripe estime que le risque sous-jacent présenté par l'utilisation des services de Stripe par le Groupe d'Utilisateurs a changé ou fera probablement l'objet d'un changement ; ou (b) si un Gestionnaire de Moyens de Paiement ou le Prestataire de Moyens de Paiement l'exige. Vous n'avez aucun droit ou intérêt fondé sur la loi ou l'équité à l'égard des fonds détenus dans une Réserve ou des bénéfices générés par les fonds détenus dans une Réserve, et vous ne sauriez prélever des fonds d'une quelconque Réserve. Si vous êtes visé par une Procédure Collective, les fonds détenus dans une Réserve ne seront pas considérés comme une masse d'actifs générée. Stripe peut financer la Réserve par l'intermédiaire de tout ou partie des éléments suivants :

(x) les fonds que vous fournissez à la demande de Stripe ;

(y) les montants dont Stripe ou sa Société Affiliée est redevable à l'égard de toute Entité du Groupe de l'Utilisateur au titre des Transactions que le Groupe de l'Utilisateur accepte par l'intermédiaire des Services de paiements de Stripe ; et

(z) en débitant les Comptes Bancaires de l'Utilisateur ou les comptes ouverts auprès d'institutions financières ou bancaires de l'une ou l'ensemble des Entités du Groupe de l'Utilisateur.

5.8 Sûreté.

Vous signerez tous les documents raisonnablement exigés par Stripe afin de constituer, de renforcer l'opposabilité, de maintenir et de faire appliquer une sûreté sur les actifs que Stripe estime nécessaires afin de garantir l'exécution des obligations de paiement vous incombant en vertu du présent Contrat.

5.9 Exigence de soutien du crédit.

Stripe peut exiger que vous fournissiez une garantie (y compris une garantie personnelle, une garantie de la société mère ou une garantie bancaire) ou une lettre de crédit dont la forme et le fond conviennent à Stripe. Dans ce cas, Stripe vous informera du montant et des motifs de l'exigence. Si vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à cette exigence lorsqu'elle est exprimée par Stripe, Stripe peut suspendre ou résilier votre accès aux Services.

6. Traitement Multidevises.

Stripe peut proposer des Traitements Multidevises. Pour utiliser le Traitement Multidevises, vous devez fournir à Stripe un compte bancaire valide pour chaque devise pour laquelle vous demandez un règlement, après consultation de la liste des devises de règlement disponibles indiquées dans la Documentation. Chacun de ces comptes bancaires est un Compte Bancaire de l'Utilisateur aux fins du présent Contrat. Si vous utilisez le Traitement Multidevises, Stripe identifiera, au moment de chaque Transaction applicable, le taux de conversion qui s'appliquera à la Transaction. En cas de Remboursement, le taux de conversion qui sera utilisé pour calculer le Remboursement sera le taux en vigueur au moment du Remboursement.

7. Obligations postérieures à la résiliation.

7.1 Réalisation des Transactions.

Après la résiliation des présentes Conditions de Paiement de Stripe, il vous incombe de vous acquitter de vos obligations relatives aux Transactions existantes, de ne pas accepter de nouvelles Transactions via les Services, et de retirer toutes les Marques de Stripe, de sa Société Affiliée ou d'un Partenaire Financier de votre site web (sauf si cela est autorisé en vertu d'une licence distincte accordée par le Partenaire Financier concerné). Stripe exécutera les Transactions initiées avant la résiliation dans le cas où Stripe aurait exécuté ces Transactions si les présentes Conditions de Paiement de Stripe étaient encore opposables (par exemple, Stripe n'exécutera pas une Transaction si un Partenaire Financier interdit à Stripe de le faire). La résiliation n'a aucune incidence sur votre responsabilité en ce qui concerne les Transactions décrites à l'article 3 des présentes Conditions de Paiement de Stripe.

7.2 Fourniture des Informations du Compte de Paiement.

Si les présentes Conditions de Paiement de Stripe cessent de s'appliquer pour des raisons autres qu'un manquement vous étant imputable, alors dans les 30 jours suivant la date de résiliation, vous pouvez demander par écrit à Stripe de fournir toutes les Informations du Compte de Paiement à un autre prestataire de paiement certifié PCI-DSS dont vous communiquerez le nom à Stripe. Stripe fournira les Informations du Compte de Paiement que vous avez le droit de recevoir au prestataire de paiement désigné dans la mesure commercialement raisonnable. Stripe peut retarder ou refuser toute demande si Stripe estime que le prestataire de paiement que vous avez identifié ne dispose pas de systèmes ou de contrôles

suffisants pour protéger les Informations du Compte de Paiement, que l'intégrité des Informations du Compte de Paiement peut être compromise, ou que la Loi ou les Conditions des Services Financiers ne permettent pas à Stripe de fournir les Informations du Compte de Paiement.

8. Mises à jour des Informations de l'Utilisateur.

Vous devez immédiatement informer Stripe et fournir à Stripe des Informations de l'Utilisateur mises à jour, si vous êtes exposé ou prévoyez d'être exposé à un changement important à moyen terme, entre la facturation initiale et l'exécution des commandes des Clients. Sur demande, vous devez fournir rapidement à Stripe des informations relatives aux Transactions et Litiges, y compris (a) les politiques de remboursement et d'expédition (le cas échéant) ; (b) les données sur les frais perçus mais non exécutés ; et (c) les données relatives au délai entre la perception des frais et l'exécution des commandes du Client.

9. Conformité aux normes PCI.

Si vous choisissez de stocker ou de détenir des « Données sur le compte », telles que définies dans les Normes PCI (y compris le numéro de compte de carte client ou la date d'expiration), vous devez mettre en place un système conforme aux Normes PCI et à la demande de Stripe, vous devez fournir à Stripe la preuve que vous respectez ces normes. Si vous ne respectez pas les Normes PCI, ou si Stripe ou tout Prestataire de Moyens de Paiement ou Gestionnaire de Moyens de Paiement n'est pas en mesure de vérifier que vous appliquez les Normes PCI, Stripe peut suspendre votre Compte Stripe ou résilier le présent Contrat, en tout ou en partie. Si vous avez l'intention de faire appel à un prestataire de services tiers pour stocker ou transmettre des Données sur le compte, vous ne sauriez partager aucune donnée avec le prestataire de services tant que vous n'avez pas vérifié que le tiers détient des certifications suffisantes en vertu des Normes PCI, et [informer Stripe](#) de votre intention de partager les Données sur le compte avec le prestataire de services. En outre, vous convenez de ne jamais stocker ou détenir des « Données d'authentification sensibles », telles que définies dans les Normes PCI (y compris le code de vérification des cartes ou code de sécurité similaire. Vous pouvez trouver des informations sur les normes PCI sur le [site Web du Conseil PCI](#).

10. Déclarations et Garanties.

Vous déclarez à la Date d'Entrée en Vigueur, et garantissez pendant la Durée du Contrat, que (a) vous utilisez uniquement les Moyens de Paiement et les Services de Paiements de Stripe pour les besoins de transactions commerciales de bonne foi (qui ne sauraient être grevées par des privilèges, des créances et des charges autres que les taxes sur les ventes ordinaires) en vue de la vente de biens ou de services à des Clients ou d'autres actes avec ceux-ci ; (b) sauf si vous avez obtenu l'accord de Stripe, vous n'utiliserez pas les Services de Paiement Stripe pour les besoins de transactions interentreprises ; (c) vous respectez toutes vos obligations envers les Clients ; et (d) vous et vos prestataires de services tiers qui stockent, accèdent ou

transmettent des Informations sur le compte de paiement, vous conformez aux Normes PCI, le cas échéant.

11. Indemnisation.

Vous vous engagez à indemniser Stripe contre tous les cotisations, pénalités, amendes et frais que les Prestataires de Moyens de Paiement, les Gestionnaires de Moyens de Paiement et autres Partenaires Financiers factureront à Stripe dans la mesure où elles découlent de ou se rapportent à votre utilisation des Services de Paiement Stripe d'une manière qui ne respecte pas les Règles relatives aux Moyens de Paiement, les Conditions relatives aux Moyens de Paiement ou les Conditions du Gestionnaire, ou du présent Contrat. Dans les rapports entre les parties, vous êtes redevable (a) de tous les coûts associés à tout audit initié par le Réseau de Cartes ou aux enquêtes découlant de votre utilisation des Services de Paiement Stripe, et (b) de l'ensemble des pertes, dommages ou coûts encourus par Stripe et ses Sociétés Affiliées à la suite de Transactions frauduleuses.

12. Responsabilité pour défaut de transfert des fonds.

La limitation de responsabilité prévue à l'article 12.2(b) des Conditions Générales ne s'appliquera pas aux actions que vous ou vos Sociétés Affiliées engagez à l'encontre des Parties Stripe pour avoir omis de transférer les fonds de règlement que les Parties Stripe reçoivent et dont elles vous sont redevables en relation avec les Services de Paiement Stripe. Pour ces réclamations, la responsabilité des Parties Stripe est limitée au montant que les Parties Stripe ont reçu et dû, mais qui ne vous ont pas été transférés.

13. Réclamations.

Si vous avez une réclamation concernant les Services de Paiement Stripe, veuillez contacter complaints@stripe.com. Vous pouvez trouver de plus amples informations au sein de la Politique de Réclamation de Stripe ici. Si votre réclamation n'est pas résolue, vous avez le droit de vous adresser à le Financial Ombudsman Services (FOS). Vous pouvez trouver de plus amples informations sur le FOS ses coordonnées et les conditions d'éligibilité dans la Politique de Réclamation Stripe et via www.financial-ombudsman.org.uk.

Stripe Connect - Plateforme

Dernière modification : 17 novembre 2022

1. Services Stripe Connect.

Les présentes conditions (les « **Conditions de Stripe Connect** ») complètent les Conditions Générales et les Conditions de Paiement de Stripe et régissent votre utilisation des Services Stripe Connect en tant que Plateforme Stripe Connect. Vous pouvez utiliser les Services Stripe Connect pour permettre aux Utilisateurs de votre

Plateforme d'utiliser les Services Stripe conjointement avec vos Services de Plateforme, et ce faisant, vous utiliserez les Services de Paiements de Stripe.

2. Obligations de Stripe.

2.1 Services concernant les Comptes Connectés.

Les Comptes Connectés peuvent utiliser les Services conformément à l'Accord de Compte Connecté. Stripe peut suspendre ou cesser de fournir des Services sur un Compte Personnalisé, un Compte Express ou un Compte Standard conformément aux stipulations de l'Accord de Compte Connecté. Stripe entretient une relation contractuelle directe avec chaque Compte Connecté en vertu de l'Accord de Compte Connecté et fournira les Services directement à chaque Compte Connecté. Vous entendez que les Comptes Connectés peuvent choisir d'utiliser les Services Stripe hors du cadre de la relation entre les Comptes Connectés et vous.

2.2 Modifications du Contrat de Compte Connecté.

En ce qui concerne les Comptes Personnalisés et les Comptes Express, Stripe vous informera si nous modifions l'Accord de Compte Connecté concerné. Il vous incombe d'informer ces Comptes Connectés de la modification dans les meilleurs délais après avoir reçu la notification de modification de Stripe.

2.3 Définitions appliquées aux Comptes Connectés.

Lorsque des termes définies sont appliquées à un Compte Connecté (plutôt qu'à vous) dans les présentes conditions, la définition pertinente sera réputée faire référence au Compte Connecté (par ex., lorsque le terme « Services » est appliqué à un Compte Connecté, il s'agit des Services Stripe que Stripe met à la disposition du Compte Connecté en vertu de l'Accord de Compte Connecté, et lorsque le terme « Litiges » est appliqué à un Compte Connecté, il désigne les Litiges auxquels est exposé le Compte Connecté).

3. Vos obligations.

3.1 Intégration et utilisation des Services Stripe Connect.

Il vous incombe d'intégrer l'API de Stripe et d'utiliser les Services Stripe Connect conformément à la Documentation et au présent Contrat. Vous êtes tenu d'utiliser les Services Stripe Connect et les Données du Compte Connecté conformément à la Loi et à votre Contrat de Fournisseur de Plateforme. Vous devez divulguer de manière claire et bien visible tous les frais (le cas échéant) que vous êtes susceptible de facturer aux Comptes Connectés dans le cadre de l'utilisation par les Comptes Connectés de vos Services de Plateforme et, pour autant qu'ils soient facturés séparément, des Services.

3.2 Comptes Connectés et risque de la Transaction.

Vous devez vous assurer que les Comptes Connectés n'utilisent pas les Services en violation de l'Accord de Compte Connecté ou dans le cadre de toute activité interdite par la Loi ou le présent Contrat. Il vous incombe d'informer immédiatement Stripe si vous constatez qu'un Compte Connecté exerce une activité frauduleuse, trompeuse ou nuisible, ou en violation de l'Accord de Compte Connecté ou du présent Contrat. Il vous incombe de coopérer avec Stripe pour réduire le risque de fraude ou toute autre utilisation inappropriée des Services, y compris en fournissant les informations pertinentes à Stripe.

3.3 Activités Proscrites.

Il vous incombe de vous assurer qu'aucun Compte Connecté n'utilise les services pour se livrer à des Activités Proscrites ou exécuter des transactions dans le cadre d'Activités Proscrites.

3.4 Activité.

Un Compte Connecté peut exercer une Activité, ou vous pouvez exercer une Activité pour le compte d'un Compte Connecté, en fonction de la manière dont vous intégrez l'API de Stripe dans vos Services de Plateforme. Vous êtes responsable de toutes les Activités initiées par vous, vos représentants et toute personne physique ou morale utilisant vos identifiants, y compris l'identifiant et le mot de passe de votre Compte Stripe et votre API Stripe. Nonobstant toute stipulation contraire du présent Contrat, lorsque Stripe ou un Compte Connecté est exposé à des pertes, des dommages ou des coûts fondés sur une Activité non autorisée initiée par vous ou pour votre compte, vous serez responsable de ces pertes, dommages ou coûts dans les rapports entre Stripe et vous.

3.5 Vos Accords de Comptes Connectés.

Votre Contrat de Fournisseur de Plateforme doit préciser comment vous accédez et utilisez les Données du Compte Connecté, ainsi que l'Activité que vous pouvez mener au nom des Comptes Connectés via les Services Stripe Connect. Votre Contrat de Fournisseur de Plateforme doit également vous autoriser à exercer cette Activité et à partager les Données du Compte Connecté avec Stripe.

3.6 Limitations.

Vous vous engagez à ne pas utiliser les Services Stripe Connect pour accéder aux Données du Compte Connecté ou pour mener ou tenter de mener une Activité, pour laquelle le Compte Connecté concerné ne détient pas d'autorisation ou dont l'autorisation a été retirée.

3.7 Utilisation de Stripe.js.

(Le présent article 3.7 s'applique uniquement si vous résidez en France). Vous devez charger la bibliothèque JavaScript stripe.js à partir de <https://js.stripe.com/v2/> ou <https://js.stripe.com/v3/> sur toutes les pages avec lesquelles un client ou un donateur

interagit lors d'un paiement à vous ou à un Compte Connecté. Vous devez également utiliser la bibliothèque JavaScript stripe.js pour tokeniser les Informations du Compte de Paiement.

4. Options du Compte Connecté Stripe.

4.1 Options du Compte de Plateforme.

Vous pouvez choisir d'inscrire chaque Utilisateur de la Plateforme en tant que Compte Standard, Compte Express ou Compte Personnalisé. En fonction du compte choisi, vous pouvez (a) aider les Utilisateurs de la Plateforme à créer des Comptes Stripe ou à intégrer leurs Comptes Stripe existants à vos Services de Plateforme ; et (b) préremplir ou fournir des Données du Compte Connecté pendant le processus d'inscription. L'article 8 des Conditions Générales s'applique à toutes les Données du Compte Connecté que vous préremplissez ou fournissez à Stripe. Stripe peut refuser de créer un Compte Stripe pour un Utilisateur de la Plateforme ou limiter la fonctionnalité mise à la disposition d'un Utilisateur de la Plateforme jusqu'à ce que et à moins que Stripe soit convaincue qu'elle a reçu suffisamment d'informations sur cet Utilisateur de la Plateforme.

4.2 Comptes standards.

Le présent article 4.2 ne s'applique qu'aux Comptes standards.

(a) *Inscription.* En ce qui concerne les Comptes standards, vous aurez accès à certaines Données du Compte Connecté. Stripe peut vous demander de collecter et de fournir des Données supplémentaires du Compte Connecté pour valider un Compte Standard.

(b) *Données ; Résiliation.* Les Comptes standards assument la responsabilité à l'égard des Données du Compte Connecté qu'ils fournissent directement à Stripe dans le cadre du processus d'inscription d'un Compte Standard. Un Compte Standard peut à tout moment mettre fin à votre faculté à exercer une Activité sur son compte Stripe.

4.3 Comptes Personnalisés et Comptes Express.

Le présent article 4.3 ne s'applique qu'aux Comptes Personnalisés et aux Comptes Express.

(a) *Inscription.* Il vous incombe de créer et gérer les comptes Stripe pour les Comptes Personnalisés et les Comptes Express. Vous devez vous assurer que les Données du Compte Connecté sont transmises à Stripe conformément à la Documentation.

(b) *Contrat de Compte Connecté concernant les Comptes Personnalisés.* Il vous incombe de vous assurer que chaque Utilisateur de la Plateforme que vous avez l'intention d'intégrer en tant que Compte Personnalisé accepte l'Accord de Compte

Connecté avant d'utiliser tout Service de Stripe. À la demande de Stripe, vous devez fournir la preuve requise par Stripe établissant que ces accords ont été conclus entre les Comptes Personnalisés et Stripe. Si Stripe estime que votre processus d'acceptation existant ne crée pas de contrat contraignant entre Stripe et chaque Compte Personnalisé, alors, à la demande de Stripe, il vous incombe de modifier ce processus comme l'exige Stripe.

(c) *Tableau de Bord Stripe*. Les Comptes Personnalisés n'auront pas accès à un Tableau de Bord Stripe.

(d) *Responsabilité au titre des Comptes Personnalisés et des Comptes Express*. Vous êtes responsable à l'égard de Stripe de l'ensemble des Activités sur les Comptes Personnalisés et les Comptes Express, qu'elles soient ou non initiées par vous, en ce compris l'ensemble des Transactions, Litiges, Remboursements, Annulations, amendes associées et toute utilisation des Services interdite en vertu du présent Contrat ou de l'Accord de Compte Connecté. Stripe peut tenter de recouvrer les montants dus sur les Comptes Connectés avant que Stripe ne recouvre ces montants auprès de vous. Toutefois, vous restez solidairement responsable à l'égard de Stripe au titre de ces montants, et Stripe peut recouvrer ces montants auprès de vous conformément au présent Contrat. Si Stripe constate que votre responsabilité au titre de l'Activité sur les Comptes Personnalisés et les Comptes Express crée un risque inacceptable pour Stripe, Stripe peut exercer ses recours énumérés à l'article 5.6 des Conditions de Paiements de Stripe.

5. Déclaration fiscale ; Facturation fiscale.

5.1 Déclarations d'Informations Fiscales.

Stripe ne déposera aucune, et vous assumez l'entière responsabilité au titre de tout dépôt de toutes les Déclarations d'Informations Fiscales devant être effectuées et relatives aux Services que Stripe vous fournit en vertu du présent Contrat ou de l'Accord de Comptes Connectés ; étant cependant entendu que Stripe déposera des Déclarations d'Informations Fiscales concernant les paiements effectués sur des Comptes standards.

5.2 Indemnisation.

Vous vous engagez à indemniser Stripe au titre de toutes les Taxes et intérêts, pénalités et frais y afférents (à l'exclusion de tout impôt sur le revenu, de franchise ou autres impôts similaires dus au titre du Prix), le cas échéant, imposés à Stripe ou à sa Société Affiliée en raison (a) de votre incapacité à déposer en temps utile toute Déclaration d'Information Fiscale en vertu de l'article 5.1 des présentes Conditions de Stripe Connect ; ou (b) de la fourniture de Services de paiements de Stripe en vertu du présent Contrat, ou à des Comptes Connectés en vertu de l'Accord de Compte Connecté.

5.3 Formulaire fiscaux.

Stripe pourrait être tenue de fournir certains avis ou formulaires aux Comptes Connectés. Il vous incombe de vous assurer que votre Contrat de Fournisseur de Plateforme vous permet de recevoir ces avis et formulaires au nom des Comptes Connectés, sans que Stripe ne soit obligée de fournir directement les avis et formulaires aux Comptes Connectés. Il vous incombe alors de fournir sans délai ces avis et formulaires aux Comptes Connectés conformément à la Loi.

5.4 Factures fiscales.

En ce qui concerne les Comptes standards, Stripe émettra des factures fiscales (le cas échéant) directement à vous en vertu du présent Contrat, directement aux Comptes standards en vertu de leur Accord de Compte Connecté, ou à la fois à vous et aux Comptes standards. En ce qui concerne les Comptes Personnalisés et les Comptes Express, Stripe adressera des factures fiscales (le cas échéant) directement à vous uniquement.

6. Utilisation des données.

Chaque partie peut utiliser les Données du Compte Connecté sur le fondement du présent Contrat et du consentement (le cas échéant) obtenu auprès de chaque Compte Connecté. Ce consentement inclut, en ce qui concerne Stripe, le consentement qu'elle reçoit via l'Accord de Compte Connecté.

7. Votre responsabilité au titre des Comptes Personnalisés et des Comptes Express.

Nonobstant toute stipulation contraire du présent Contrat, votre responsabilité au titre des Comptes Personnalisés et des Comptes Express tels que décrits dans les présentes Conditions de Stripe Connect, y compris la responsabilité découlant de ou liée à votre manquement à vous assurer que chaque Compte Personnalisé a accepté l'Accord de Compte Connecté d'une manière juridiquement contraignante, n'est pas limitée ou exclue de quelque manière que ce soit.

Stripe Climate

Dernière modification : 17 novembre 2022

1. Stripe Climate.

Les présentes conditions (ci-après les « **Conditions Stripe Climate** ») complètent les Conditions Générales et régissent votre utilisation de Stripe Climate. « **Stripe** » dans les présentes Conditions Stripe Climate désigne Stripe ou sa Société Affiliée.

2. Présentation.

Stripe mène des recherches sur les Projets climatiques et achète des services d'élimination du carbone. Vous pouvez effectuer des contributions volontaires aux

Projets climatiques dans le cadre de Stripe Climate. La Société Affiliée de Stripe a également créé la marque Stripe Climate, que vous pouvez insérer sur vos pages de paiement à condition que vous vous conformiez à l'article 7.3 des Conditions Générales.

3. Adhésion et retrait.

Vous pouvez choisir, via la page de configuration « Climat » de votre Tableau de Bord Stripe, d'utiliser Stripe Climate. Vous pouvez vous désinscrire de Stripe Climate, ou modifier ou interrompre votre contribution, à tout moment sur [la page de configuration « Climat »](#) de votre Tableau de Bord Stripe.

4. Fonds Stripe Climate.

4.1 Allocation de Fonds Stripe Climate

Une fois que vous adhérez au programme, Stripe peut déduire les Fonds Stripe Climate du solde de votre Compte Stripe ou de votre Compte Bancaire de l'Utilisateur dans le cadre de chaque Transaction, ou sous la forme d'un montant agrégé sur une période de temps, comme décrit dans votre Tableau de Bord Stripe. Stripe allouera tous les Fonds Stripe Climate à sa lutte contre le carbone, par le biais d'activités telles que l'achat de tonnes métriques d'élimination du carbone ou le financement de la recherche et du développement de nouvelles technologies d'élimination du carbone. Les Fonds Stripe Climate ne sont pas remboursables.

4.2 Objectifs de Stripe Climate.

L'objectif de Stripe Climate étant d'aider à faire progresser la lutte contre le carbone, de nombreux Projets climatiques et entreprises financés en seront à leurs débuts et leur survie et leur succès dans la résolution des problèmes climatiques ne sont pas garantis. Alors que tous les Fonds Stripe Climate seront utilisés pour faire progresser la lutte contre le carbone, les délais de développement de nombreuses nouvelles technologies sont longs, l'impact qui en résulte peut ne pas être immédiat et il existe toujours un risque d'inexécution (et de non-récupération des sommes payées) par les entreprises auprès desquelles Stripe agit pour l'élimination du carbone. Même s'ils parviennent finalement à obtenir des résultats, les Projets climatiques pourraient produire de tels résultats seulement après plusieurs années.

4.3 Utilisation des Fonds Stripe Climate.

Stripe peut choisir de ne pas utiliser vos Fonds Stripe Climate immédiatement après les avoir déduits de votre Compte Stripe ; Stripe pourra ainsi les utiliser après avoir identifié un Projet Climatique. Stripe déploiera des efforts raisonnables pour financer des Projets climatiques générant un impact et vous proposera le montant qu'il y a lieu d'allouer volontairement à Stripe Climate. Toutefois, vous devez décider s'il y a lieu ou non d'allouer volontairement des fonds à Stripe Climate, et à hauteur de quel montant. Stripe vous informera régulièrement de la manière dont les fonds ont été

alloués. Stripe n'affectera pas les Fonds Stripe Climate au financement de ses propres frais d'entreprise ou frais administratifs.

4.4 Absence de crédits carbone.

Étant donné que bon nombre des Projets climatiques sont encore à un stade précoce, les services d'élimination du carbone achetés par Stripe peuvent ne pas être considérés comme des crédits carbone que vous pouvez utiliser à des fins de compensation du carbone.

4.5 Taxes.

Il est possible que les Fonds Stripe Climate que vous allouez n'ouvrent pas droit à une déduction fiscale. Vous devez consulter votre conseiller fiscal ou juridique sur le traitement fiscal local des Fonds alloués à Stripe Climate. Les Fonds Stripe Climate excluent toutes les Taxes, sauf indication contraire figurant dans la Documentation. Si Stripe est tenue de prélever des taxes conformément à l'article 4.4 des Conditions Générales, elle peut déduire ces Taxes sur les Fonds Stripe Climate.

Stripe Identity (Beta)

Dernière modification : 17 novembre 2022

1. Services Stripe Identity.

Les présentes conditions (ci-après les « **Conditions de Stripe Identity** ») complètent les Conditions Générales et régissent votre utilisation des Services Stripe Identity et des Données de Vérification.

2. Utilisation des Services Stripe Identity.

2.1 Utilisations autorisées.

Vous pouvez utiliser les Services Stripe Identity uniquement :

- (a) pour vérifier l'identité des Personnes Soumises à Vérification dans la mesure nécessaire pour satisfaire à vos obligations de conformité en vertu de la Loi ;
- (b) pour prévenir les fraudes liées à vos biens et services ;
- (c) pour empêcher toute utilisation inappropriée de vos biens et services ;
- (d) pour améliorer la sûreté ou la sécurité de votre entreprise, de vos opérations et de vos services ; et
- (e) conformément à la [liste des Entreprises autorisées Stripe Identity](#).

2.2 Restrictions d'utilisations.

Sans préjudice des cas d'usages non supportés ou prohibés tels qu'identifiés dans la [liste des Entreprises autorisés Stripe Identity](#), vous ne devez pas, et ne devez pas permettre ou autoriser une autre partie à :

(a) modifier les Services Stripe Identity de quelque manière que ce soit, y compris en modifiant

(i) la marque, l'apparence ou l'expérience utilisateur des Services Stripe Identity ; ou
(ii) la manière ou le libellé pour obtenir le consentement des Personnes Soumises à Vérification ;

(b) déclarer ou laisser entendre que Stripe agit en qualité de mandataire ou entité désignée par vous aux fins de l'exécution ou de la satisfaction de vos Obligations de Vigilance ;

(c) divulguer les Données Stripe que vous recevez dans le cadre des Services Stripe Identity à tout tiers, sauf si la Loi l'exige ;

(d) utiliser les Services Stripe Identity, toute Donnée de Stripe que vous recevez dans le cadre des Services Stripe Identity, ou toute Donnée de vérification pour créer ou soutenir un produit concurrent des Services Stripe Identity ;

(e) utiliser les Services Stripe Identity, les Données Stripe que vous recevez dans le cadre des Services Stripe Identity, ou les Données de Vérification en violation de la Loi ;

(f) réutiliser, vendre, louer, transférer, mettre à disposition ou communiquer oralement ou par d'autres moyens, les Données Stripe que vous recevez dans le cadre des Services Stripe Identity (en tenant notamment compte de la définition donnée au terme « vente » dans le CCPA, dans la mesure où il est applicable) ; ou

(g) utiliser les Services Stripe Identity pour vérifier l'identité d'une personne âgée de moins de 16 ans (et, en cas de vérification de l'identité d'une personne au Brésil âgée de 16 ou 17 ans, vous devez vous assurer que le parent ou le tuteur de la personne a consenti et aidé à accéder et à utiliser les Services Stripe Identity conformément à la Loi).

(h) utiliser les Services Stripe Identity comme moyen de déterminer l'éligibilité d'une personne pour un crédit, une assurance, un logement ou un emploi, ou d'une manière qui qualifierait Stripe d' « agence d'étude de la consommation » ou qui qualifierait les Données Stripe que vous recevez de « rapports sur les consommateurs », chacun étant décrits par le FCRA (dans la mesure où il est applicable).

2.3 Autres obligations.

(a) Si la Loi l'exige, vous devez fournir à chaque personne physique une autre méthode de vérification qui n'implique pas le traitement d'informations biométriques.

(b) Si une personne physique ne consent pas à l'Auto-vérification, vous pouvez utiliser les Services de Vérification de Stripe pour proposer une autre méthode de vérification qui ne s'appuie pas sur l'Auto-vérification.

(c) Si une personne physique ne vous autorise pas à utiliser les Services Stripe Identity, Stripe ne sera pas tenue d'exécuter les Services Stripe Identity et vous êtes seul responsable de fournir un autre moyen de vérification pour cette personne.

2.4 Autres Services.

Le processus d'adhésion aux Services Stripe Identity ne vous autorise pas à utiliser d'autres services de Stripe. Si vous souhaitez utiliser d'autres services de Stripe, Stripe peut vous demander de vous soumettre à un processus d'adhésion distinct.

3. Utilisation des Données.

3.1 Utilisation des Données de Vérification par Stripe.

Les Données de Vérification sont des Données Protégées conformément au présent Contrat. Dans le cadre des Services Stripe Identity, à moins que la Documentation relatives aux Services Stripe Identity n'en dispose autrement, ou si vous demandez à Stripe de ne pas agir ainsi, Stripe peut générer et vous fournir les résultats de la vérification et les résultats de la reconnaissance optique de caractères (OCR) de tout document soumis par l'intermédiaire des Services Stripe Identity, qui constituent des Données Stripe aux fins du présent Contrat.

3.2 Votre utilisation des Données de Vérification et des Données Stripe.

Vous pouvez utiliser les Données Stripe que Stripe met à votre disposition dans le cadre des Services Stripe Identity uniquement pour les finalités sous-jacentes que vous avez divulguées à Stripe lorsque vous avez adhéré à l'utilisation des Services Stripe Identity. Vous pouvez utiliser les Données de Vérification uniquement pour les finalités décrites dans les accords que vous avez conclus avec des Personnes Soumises à Vérification.

4. Déclarations et garanties ; Exclusions de responsabilité.

4.1 Absence de garantie.

Stripe ne déclare ni ne garantit que les Services Stripe Identity vous permettront de remplir les obligations vous incombant en vertu de la Loi, y compris en ce qui concerne les Obligations de Vigilance. Vous êtes seul responsable du respect de la Loi, y compris en ce qui concerne les Obligations de Vigilance.

4.2 Exclusions de responsabilité.

(a) Stripe ne garantit pas que les Services Stripe Identity détecteront ou empêcheront toutes les activités frauduleuses ou vérifieront correctement l'identité de toute personne physique.

(b) Stripe ne fait aucune déclaration ni ne garantit que les Services Stripe Identity vous permettront de vous conformer à la Loi, et vous demeurez seul responsable de vous assurer que vous respectez vos obligations légales.

(c) Vous êtes responsable de vos actions et décisions dans le cadre des Services Stripe Identity, y compris vos décisions de conclure une relation d'affaires ou de ne pas conclure une relation d'affaires avec toute personne.

(d) Stripe et ses Sociétés Affiliées ne sont pas responsables des pertes, dommages ou coûts que vous subissez dans le cadre d'activités frauduleuses que les Services Stripe Identity n'ont pas détectés ou empêchés.

(e) Stripe et ses Sociétés Affiliées ne sont pas responsables des pertes, dommages ou coûts causés par votre manquement à l'une des Obligations de Vigilance vous incombant, ou par les Services Stripe Identity omettant de vérifier correctement l'identité de toute personne physique.

5. Protection de la vie privée et des données

5.1 Divulcation de votre Politique de Confidentialité

Dans le cadre de chaque demande de vérification soumise aux Services Stripe Identity, vous devez utiliser l'API de Stripe pour fournir à Stripe un lien vers la version de votre Politique de Confidentialité en ligne qui s'applique à la Personne Soumise à Vérification.

5.2 Exigences concernant votre Politique de Confidentialité.

Si vous avez accès à des Données de Vérification dans le cadre des Services Stripe Identity, votre Politique de Confidentialité doit a minima :

(a) déclarer que vous et Stripe êtes chacun responsable du traitement indépendant des Données de Vérification, et que Stripe traitera les Données de Vérification conformément à la Politique de Confidentialité de Stripe et aux présentes Conditions de Stripe Identity, en plus d'agir en tant que prestataire de services pour vous ;

(b) préciser le processus dans le cadre duquel les Personnes concernées peuvent soumettre des demandes d'exercice de droits en matière de vie privée (en ce compris la suppression des données et l'accès aux données) et fournir vos coordonnées à cette fin ;

(c) indiquer la manière dont vous utiliserez les Données de Vérification, y compris, si la Loi l'exige, en précisant si vous vendrez ou divulguerez des Données de

Vérification (y compris de la manière dont le terme « vendre » est défini dans le CCPA, dans la mesure où il est applicable) ;

(d) si la Loi l'exige, (i) indiquer les méthodes de vérification alternatives que vous mettez à la disposition de personnes qui ne consentent pas à ce que leur identité soit vérifiée par les Services Stripe Identity ; (ii) indiquer que l'utilisation des Services Stripe Identity peut inclure la transmission de Données de Vérification en dehors de votre juridiction, y compris aux États-Unis ; et (iii) indiquer que les Données de Vérification peuvent être soumises à des prestataires de services tiers, y compris les Autorités Publiques, pour les besoins de la vérification de l'identité de la Personne Soumise à Vérification ; et

(e) inclure toutes les autres informations que la Loi exige d'inclure.

5.3 Exigences minimales.

Si vous n'avez pas accès à des Données de Vérification dans le cadre des Services Stripe Identity, votre Politique de Confidentialité doit, a minima, satisfaire aux exigences de l'article 5.2(a), (b) et (d) des présentes Conditions de Stripe Identity.

5.4 Absence de conditions incompatibles.

Votre Politique de Confidentialité ne saurait contenir de conditions qui sont incompatibles avec les droits de Stripe ou de tout prestataire de services de Stripe, d'utiliser les Données de Vérification aux fins décrites dans les présentes Conditions de Stripe Identity ou autrement autorisées par la Personne Soumise à Vérification (par exemple, par le biais de modules de consentement fournis par l'intermédiaire des Services Stripe Identity).

5.5 Stripe peut notifier ou obtenir le consentement.

En fonction de votre installation des Services Stripe Identity, Stripe peut notifier ou obtenir le consentement des Personnes Soumises à Vérification comme décrit dans la Documentation relative aux Services Stripe Identity afin de permettre à Stripe de fournir les Services Stripe Identity.

5.6 Votre obligation d'obtenir le consentement.

Si Stripe n'obtient pas le consentement de la Personne Soumise à Vérification en vertu de l'article 5.5 des présentes Conditions de Stripe Identity, vous devez obtenir le consentement de la Personne Soumise à Vérification comme [le Modèle de FAQ concernant Stripe Identity](#) l'exige. Vous devez obtenir tous les consentements des Personnes Soumises à Vérification nécessaires à votre utilisation des Données de Vérification. Si vous utilisez les Services Stripe Identity conjointement avec d'autres Services, vous devez obtenir tous les consentements requis pour vous permettre de collecter et de partager des Données de Vérification avec Stripe, et permettre à Stripe d'utiliser ces données comme décrit dans le présent Contrat.

5.7 Contrôles de sécurité.

Il vous incombe de mettre en œuvre et maintenir des mesures de protection et des contrôles de sécurité raisonnables compte tenu de la taille, la nature et la maturité de votre entreprise et de votre industrie afin de protéger les Données de Vérification et les Données Stripe contre l'accès, l'utilisation et la divulgation non autorisés. À défaut, en plus de tous les autres recours à la disposition de Stripe, Stripe peut suspendre ou restreindre votre accès aux Services Stripe Identity et aux Données de Vérification.

5.8 Assistance dans le cadre de la notification.

Si Stripe est tenue d'envoyer une notification à toute Personne Soumise à Vérification, en qualité de personne concernée, concernant votre utilisation des Services Stripe Identity, y compris une violation de données ou une notification requise concernant une mise à jour de la Politique de Confidentialité de Stripe, vous vous engagez à aider Stripe à informer les Personnes Soumises à Vérification, y compris en envoyant un courrier électronique aux Personnes Soumises à Vérification au nom de Stripe et selon les instructions de Stripe.

6. Audit.

6.1 Obligation de fournir des informations.

Il vous incombe de fournir les informations demandées par Stripe afin de vous assurer que vous respectez le présent Contrat, en ce compris les informations établissant :

(a) que votre utilisation des Services Stripe Identity est conforme aux présentes Conditions des Services Stripe Identity et à la Loi ;

(b) que la réception et votre utilisation des Données Stripe et des Données de Vérification sont conformes aux présentes Conditions des Services Stripe Identity et à la Loi ;

(c) que vous n'avez pas modifié les Services Stripe Identity sans le consentement de Stripe ;

(d) votre industrie, vos activités commerciales, votre licence et votre statut réglementaire ; et

(e) la finalité poursuivie par votre utilisation des Services Stripe Identity.

6.2 Obligation de répondre sans délai.

Il vous incombe de répondre sans délai aux demandes d'informations de Stripe et au plus tard 14 jours après la demande de Stripe. Stripe peut suspendre ou mettre fin

immédiatement à votre accès aux Services Stripe Identity si vous omettez de fournir les informations requises par Stripe en vertu du présent article 6.

7. Conservation et suppression des Données.

7.1 Hébergement des données par Stripe pour votre compte.

(a) Vous demandez à Stripe de stocker pour votre compte une copie des Données de Vérification pendant une période de 3 ans suivant la vérification, ou une période plus courte que vous pouvez demander conformément à la Documentation relative aux Services Stripe Identity. Vous êtes tenu (i) de déterminer combien de temps la Loi vous oblige à stocker des copies des Données de Vérification ; et (ii) de stocker (par vous-même ou par l'intermédiaire de Stripe) les Données de Vérification pendant la période requise par la Loi.

(b) En cas de résiliation des présentes Conditions de Stripe Identity, Stripe peut supprimer des copies des Données de Vérification que Stripe a stockées pour votre compte.

7.2 Hébergement des données par Stripe pour ses propres besoins.

Nonobstant l'article 7.1 des présentes Conditions de Stripe Identity, Stripe peut conserver une copie des Données de Vérification tant que la Loi le permet.

Stripe Radar

Dernière modification : 17 novembre 2022

1. Services Stripe Radar.

Les présentes conditions (« **Conditions Stripe Radar** ») complètent les Conditions Générales et les Conditions de Paiement de Stripe (si applicable) et régissent votre utilisation des Services Stripe Radar et des Données Stripe Radar.

2. Services Stripe Radar activés par défaut.

Les Services Stripe Radar peuvent être activés par défaut. Si vous ne souhaitez pas utiliser ces Services, vous devez [contacter Stripe](#) pour les désactiver.

3. Utilisation autorisée.

Vous pouvez utiliser les Services Stripe Radar et les Données Stripe Radar uniquement pour permettre de détecter et bloquer une fraude effective ou potentielle et les Transactions non autorisées, dans chaque cas en lien avec les Services.

4. Restrictions applicables aux Services.

Vous ne devez pas, et ne devez pas permettre ou autoriser un tiers à :

(a) utiliser les Services Stripe Radar ou les Données Stripe Radar pour déterminer l'éligibilité d'une personne au crédit, à l'assurance, au logement ou à l'emploi, ou d'une manière qui ferait de Stripe une « agence de renseignements sur les consommateurs » ou de façon à ce que les Données Stripe Radar soient considérées comme un « rapport relatif aux consommateurs », tels que ces termes sont décrits par le FCRA (dans la mesure où il est applicable) ;

(b) vendre, louer, transférer, mettre à disposition ou communiquer oralement ou par d'autres moyens les Données Stripe Radar (en tenant notamment compte de la définition donnée au terme « vente » dans le CCPA (dans la mesure où il est applicable)) ;

(c) divulguer (sauf si la Loi l'exige), télécharger ou stocker les Données Stripe Radar ;

(d) utiliser les Services Stripe Radar ou les Données Stripe Radar pour développer directement ou indirectement ou mettre autrement à disposition à des fins commerciales tout produit ou service de sécurité ou de détection de fraude ;

(e) utiliser les Services Stripe Radar ou les Données Stripe Radar pour discriminer en fonction de la race, du sexe ou d'autres caractéristiques protégées, ou prendre toute « action nuisible » tel que ce terme est décrit dans le FCRA (dans la mesure où il est applicable) ; ou

(f) utiliser les Services Stripe Radar ou les Données Stripe Radar pour évaluer les transactions non traitées par l'intermédiaire des Services.

5. Responsabilité au titre des décisions et exclusions de responsabilité.

5.1 Responsabilité au titre des décisions.

(a) Vous êtes seul responsable de votre utilisation des Services Stripe Radar et des Données Stripe Radar, ainsi que des décisions et des mesures que vous prenez dans le cadre des Services Stripe Radar et des Données Stripe Radar.

(b) Vous êtes seul responsable du choix des règles (par défaut ou personnalisées) que vous appliquez dans le cadre des Services Stripe Radar. Votre choix de saisir et d'utiliser des règles supplémentaires dans le cadre des Services Stripe Radar peut entraîner des délais de règlement plus longs pour les Transactions applicables. Stripe peut sans préavis apporter des modifications générales ou spécifiques à ces règles qui peuvent modifier les Services Stripe Radar.

5.2 Exclusions de responsabilité.

(a) Chaque Score Radar est basé sur les données disponibles dans le cadre des Services Stripe Radar au moment où il est généré, et le Score Radar n'est pas mis à jour automatiquement pour tenir compte des changements ultérieurs apportés aux données qui ont été utilisées pour générer ce Score Radar.

(b) Les Services Stripe Radar utilisent les données relatives aux transactions traitées par le biais des Services Stripe, qui peuvent inclure vos Transactions.

(c) Les Données Stripe Radar ne constituent pas des conseils juridiques ou des conseils en matière de conformité, ni des conseils quant au fait de savoir si vous devriez procéder à une transaction avec une autre personne.

(d) Stripe n'est pas responsable des pertes, dommages ou coûts découlant de ou liés (i) aux Transactions frauduleuses et autres activités frauduleuses ; (ii) aux transactions non frauduleuses susceptibles d'être bloquées par les Services Stripe Radar ; ou (iii) à l'exactitude (ou l'inexactitude) des Scores Radar, et à toute mesure que vous ou Stripe pourriez prendre sur la base des Scores Radar.

6. Conditions supplémentaires concernant les Données à Caractère Personnel et la conformité.

6.1 Partage de données confidentielles

En fournissant les Services Stripe Radar, Stripe collecte, utilise et peut mettre à disposition d'autres utilisateurs de Stripe des informations concernant les caractéristiques de l'appareil et les indicateurs d'activité du client qui peuvent aider les utilisateurs de Stripe à détecter et bloquer une fraude effective ou potentielle. Vous confirmez que votre Politique de Confidentialité informe entièrement les Clients que les données seront collectées et utilisées de cette manière, et qu'elle les informe notamment du partage de ces données avec Stripe et de l'utilisation par Stripe de ces données. De plus amples informations sont disponibles sous la rubrique « Protection avancée contre les fraudes » dans la Documentation et dans la [Politique de Confidentialité de Stripe](#).

6.2 Modèle de libellé.

Vous pouvez choisir d'ajouter ce qui suit à votre Politique de Confidentialité si elle n'inclut pas déjà une disposition à cet effet :

« Nous utilisons Stripe pour le paiement, l'analyse et d'autres services commerciaux. Stripe collecte des informations sur les transactions et des données à caractère personnel, qu'elle analyse et utilise pour opérer et améliorer les services qu'elle nous fournit, y compris pour la détection des fraudes. Vous pouvez en savoir plus sur Stripe et lire leur politique de Confidentialité [ici](#). »

6.3 Demandes d'informations en matière de conformité.

Dans les 14 jours suivant une demande de Stripe, vous fournirez les informations et la documentation demandées par Stripe afin de prouver que vous respectez les présentes Conditions de Stripe Radar. Stripe peut suspendre ou mettre fin à votre accès aux Services Stripe Radar immédiatement en vous en informant si vous

omettez de fournir des informations ou la documentation que Stripe exige en vertu du présent article 6.3.

7. Données Stripe Radar. Les Données Stripe Radar sont des Données Stripe au sens du présent Contrat

Vous supprimerez ou détruirez sans délai toutes les Données Stripe Radar en votre possession ou sous votre contrôle que vous avez reçues dans le cadre des Services Stripe Radar (a) à la résiliation des présentes Conditions de Stripe Radar ; et (b) à tout moment à la demande de Stripe. Toutefois, dans chaque cas, vous pouvez conserver des copies de ces Données Stripe Radar dans la mesure où la Loi l'exige, tant que vous utilisez ces données uniquement pour vous conformer à la Loi.

Stripe Tax

Dernière modification : 17 novembre 2022

1. Services Stripe Tax.

Les présentes conditions (« **Conditions de Stripe Tax** ») complètent les Conditions Générales et régissent votre utilisation des Services Stripe Tax et des Données Stripe Tax.

2. Utilisation autorisée.

Vous ne pouvez utiliser les Services Stripe Tax que conjointement avec les Services de Paiement Stripe.

3. Informations utilisées par les Services Stripe Tax.

Vous reconnaissez que les Services Stripe Tax sont fournis par Stripe en supposant que les informations que vous et les Autorités Publiques fournissez à Stripe sont exactes. Vous devez vérifier l'ensemble de ces informations, car des informations inexactes peuvent amener les Services Stripe Tax à générer des Données Stripe Tax inexactes.

4. Limites de déclaration.

Vous êtes susceptibles de recevoir des Données Stripe Tax par le biais des Services Stripe Tax qui sont basés sur des interprétations de la Loi par Stripe. Vous devez vérifier que les interprétations faites par Stripe sont adaptées à votre situation.

5. Absence de conseils fiscaux.

Les Services Stripe Tax ne constituent pas des conseils fiscaux ou une assistance en matière de déclaration fiscale ou d'information fiscale.

6. Exclusions de responsabilité.

Vous demeurez entièrement responsable et Stripe décline toute responsabilité au titre de :

(a) l'exécution des obligations vous incombant en vertu de la Loi, y compris en matière de Taxes ;

(b) l'exactitude des calculs de Taxes effectués par Stripe Tax, et votre obligation de payer toute amende, pénalité ou autre sanction imposée par une Autorité Publique à la suite de tels calculs de l'Impôt ; et

(c) vos actes, ou votre omission d'agir, sur le fondement des directives ou recommandations que vous recevez concernant les Services Stripe Tax.

7. Données Stripe Tax.

Les Données Stripe Tax sont des Données Stripe conformément au présent Contrat. Il vous incombe de conserver des copies des Données Stripe Tax pendant la période requise par la Loi.

Stripe Terminal (Beta)

Dernière modification : 17 novembre 2022

1. Services Stripe Terminal.

Les présentes conditions (« **Conditions de Stripe Terminal** ») complètent les Conditions Générales et régissent votre utilisation des Services Stripe Terminal.

2. Logiciel Stripe Terminal ; Documentation relative à Stripe Terminal.

2.1 Logiciel Stripe Terminal.

Certains Produits Stripe Terminal exigent que le Logiciel de Dispositif Terminal soit installé sur ceux-ci pour pouvoir fonctionner. En utilisant les Produits Stripe Terminal, vous convenez d'être lié par le [CLUF du Dispositif Terminal](#), qui régit votre utilisation du Logiciel du Dispositif Terminal.

2.2 Utilisation du SDK Terminal.

Si vous accédez aux Services Stripe Terminal en utilisant le SDK Terminal, vous ne devez pas, et ne devez pas permettre ou autoriser un tiers à :

(a) utiliser le SDK Terminal d'une manière autre que celle pour laquelle il a été fourni et dans le respect de la Documentation relative à Stripe Terminal et du présent Contrat ;

(b) supprimer, masquer, modifier ou autrement altérer les notifications (y compris les marques de commerce, les droits d'auteur et autres avis de propriété) ou les légendes contenues dans le SDK Terminal ;

(c) utiliser le SDK Terminal autrement qu'avec avec les Produits Stripe Terminal et les Services Stripe Terminal ; ou

(d) utiliser le SDK Terminal d'une manière qui le soumettrait, ou soumettrait une partie de celui-ci, à des conditions de licence en vertu desquelles tout produit Stripe Terminal, la Documentation Stripe Terminal, les Services ou tout Droit de Propriété Intellectuelle de Stripe seraient concédés sous licence à (ou partagés avec) tout tiers sous forme de code source, avec le droit de créer des œuvres dérivées ou avec le droit de redistribution gratuite.

2.3 Mises à Jour du Logiciel de Dispositif Terminal.

Il vous incombe de mettre à jour le Logiciel du Dispositif Terminal en installant des Mises à Jour comme l'exige le CLUF du Dispositif Terminal.

2.4 Documentation relative à Stripe Terminal

Les références à la Documentation dans le présent Contrat s'entendent comme des références à la Documentation relative à Stripe Terminal, en ce qui concerne les Services Stripe Terminal, le Logiciel de Stripe Terminal et les Produits Stripe Terminal.

3. Utilisation des Services Stripe Terminal.

3.1 Généralités.

Vous ne pouvez utiliser les Services Stripe Terminal que dans le respect des Conditions d'Achat du Terminal, le cas échéant, et du présent Contrat.

3.2 Coordonnées du compte de paiement.

Vous devez, dans la mesure où la Loi l'exige, obtenir le consentement du Client avant de collecter, utiliser, conserver ou divulguer les Informations relatives au Compte de Paiement du Client dans le cadre de votre utilisation des Services Stripe Terminal. À la demande de Stripe, vous devez fournir sans délai la preuve de l'obtention de ces consentements à Stripe.

3.3 Exclusions de responsabilité dans le cadre du mode « hors ligne ».

Dans toute la mesure permise par la Loi, les Parties Stripe ne seront pas responsables à votre égard ou à l'égard de vos Sociétés Affiliées des pertes, dommages ou coûts découlant de ou liés à l'utilisation d'un Produit Stripe Terminal avec une connectivité Internet intermittente, limitée ou inexistante (appelée mode « hors ligne »), en ce compris en cas d'échec d'une Transaction

(par exemple, le Client utilise une carte de paiement alors que le produit Stripe Terminal est en mode « hors ligne », le client quitte l'endroit où se trouve le produit Stripe Terminal avec sa carte de paiement et lorsque le Produit Stripe Terminal n'est plus en mode « hors ligne », une erreur de traitement de la Transaction se produit ou la Transaction est refusée pour quelque raison que ce soit).

Stripe Terminal - Plateforme (Beta)

Dernière modification : 17 novembre 2022

1. Services Stripe Terminal.

Les présentes conditions (« **Conditions de Stripe Terminal** ») complètent les Conditions Générales et régissent votre utilisation des Services Stripe Terminal.

2. Logiciel Stripe Terminal ; Documentation relative à Stripe Terminal.

2.1 Logiciel Stripe Terminal.

Certains Produits Stripe Terminal exigent que le Logiciel de Dispositif Terminal soit installé sur ceux-ci pour pouvoir fonctionner. En utilisant les Produits Stripe Terminal, vous convenez d'être lié par le [CLUF du Dispositif Terminal](#), qui régit votre utilisation du Logiciel du Dispositif Terminal.

2.2 Utilisation du SDK Terminal.

Si vous accédez aux Services Stripe Terminal en utilisant le SDK Terminal, vous ne devez pas, et ne devez pas permettre ou autoriser un tiers à :

(a) utiliser le SDK Terminal d'une manière autre que celle pour laquelle il a été fourni et dans le respect de la Documentation relative à Stripe Terminal et du présent Contrat ;

(b) supprimer, masquer, modifier ou autrement altérer les notifications (y compris les marques de commerce, les droits d'auteur et autres avis de propriété) ou les légendes contenues dans le SDK Terminal ;

(c) utiliser le SDK Terminal autrement qu'avec les Produits Stripe Terminal et les Services Stripe Terminal ; ou

(d) utiliser le SDK Terminal d'une manière qui le soumettrait, ou soumettrait une partie de celui-ci, à des conditions de licence en vertu desquelles tout produit Stripe Terminal, la Documentation Stripe Terminal, les Services ou tout droit de la propriété intellectuelle de Stripe seraient concédés sous licence à (ou partagés avec) tout tiers sous forme de code source, avec le droit de créer des œuvres dérivées ou avec le droit de redistribution gratuite.

2.3 Mises à Jour du Logiciel de Dispositif Terminal.

Il vous incombe de mettre à jour le Logiciel du Dispositif Terminal en installant des Mises à Jour comme l'exige le CLUF du Dispositif Terminal.

2.4 Mises à Jour du logiciel Stripe Terminal pour les Comptes Personnalisés et les Comptes Express.

Le présent article 2.4 s'applique si vous avez des Comptes Personnalisés ou des Comptes Express. Stripe, ou le concédant de licence du Logiciel Stripe Terminal, peut à tout moment mettre à disposition des Mises à Jour du Logiciel Stripe Terminal. Une Mise à Jour est obligatoire sauf si Stripe la désigne comme optionnelle ou discrétionnaire. Stripe vous informera de chaque Mise à Jour obligatoire qu'elle n'envoie pas à vos Comptes Personnalisés et Comptes Express. Dès réception d'une notification de Mise à Jour de Stripe, vous devez immédiatement informer vos Comptes Personnalisés et Comptes Express qui utilisent les Services Stripe Terminal (a) de la Mise à Jour; (b) du caractère obligatoire, facultatif ou discrétionnaire de la Mise à Jour; (c) si la Mise à Jour est obligatoire, de la date limite d'installation de la Mise à Jour; et (d) qu'il est possible qu'il ne puisse plus continuer à utiliser les Services Stripe Terminal s'ils n'installent pas la Mise à Jour obligatoire avant la date limite. Vous devez vous assurer que vos Comptes Personnalisés et vos Comptes Express installent chaque Mise à Jour obligatoire à la date ou dans le délai indiqué dans la notification ; ou, s'il n'y a pas de date ou de délai indiqué dans la notification, alors au plus tard 30 jours après la date de notification de Stripe.

2.5 Documentation relative à Stripe Terminal

Les références à la Documentation dans le présent Contrat s'entendent comme des références à la Documentation relative à Stripe Terminal, en ce qui concerne les Services Stripe Terminal, le Logiciel de Stripe Terminal et les Produits Stripe Terminal.

3. Utilisation des Services Stripe Terminal.

3.1 Généralités.

Vous ne pouvez utiliser les Services Stripe Terminal que dans le respect des Conditions d'Achat du Terminal, le cas échéant, et du présent Contrat.

3.2 Coordonnées du compte de paiement.

Vous devez, dans la mesure où la Loi l'exige, obtenir le consentement d'un Client avant de collecter, utiliser, conserver ou divulguer les Informations relatives au Compte de Paiement du Client dans le cadre de votre utilisation des Services Stripe Terminal. À la demande de Stripe, vous devez fournir sans délai la preuve de l'obtention de ces consentements à Stripe.

3.3 Exclusions de responsabilité dans le cadre du mode « hors ligne ».

Dans toute la mesure permise par la Loi, les Parties Stripe ne seront pas

responsables à votre égard ou à l'égard de vos Sociétés Affiliées ou de vos Comptes Connectés des pertes, dommages ou coûts découlant de ou liés à l'utilisation d'un Produit Stripe Terminal avec une connectivité Internet intermittente, limitée ou inexistante (appelée mode « hors ligne »), y compris en cas d'échec d'une Transaction (par exemple, le client utilise une carte de paiement alors que le produit Stripe Terminal est en mode « hors ligne », le client quitte l'endroit où se trouve le produit Stripe Terminal avec sa carte de paiement et lorsque le Produit Stripe Terminal n'est plus en mode « hors ligne », une erreur de traitement de la Transaction se produit ou la Transaction est refusée pour quelque raison que ce soit).

4. Résiliation.

Les présentes Conditions de Stripe Terminal prennent automatiquement fin si les Conditions de Stripe Connect prennent fin pour quelque raison que ce soit.